

## Deuxième séance, jeudi 23 juin 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Assermentation		
2022-GC-94	Rapport	CIP 'détention pénale': rapport aux parlements pour l'année 2021	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2021-GC-163	Postulat	Contrôler davantage les risques de fraude	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Thierry Steiert Olivier Flechtner <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-GC-90	Motion	Délai impératif à respecter dans le processus de demande de permis de construire	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Wicht Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-168	Motion	Modification de la LATEC : garantie de prise en charge de la totalité des coûts de mise en œuvre d'un plan d'aménagement de détail	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jacques Morand David Fattebert <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2021-GC-95	Postulat	Enveloppe thermique des bâtiments	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Benoît Glasson Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-87	Rapport d'activité	CIP SIERA : rapport aux parlements pour les années 2020 et 2021	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-GC-32	Election (autre)	5 membres (députés) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire	Srutin de liste	
2022-GC-34	Election (autre)	4 membres (députés) du Conseil de la HES-SO//FR	Srutin de liste	
2022-GC-35	Election (autre)	3 membres (députés) de la Commission de la Haute école	Srutin de liste	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		pédagogique Fribourg (HEP-PH FR)		
2022-GC-85	Election (autre)	3 membres (députés) de la Commission administrative de l'Etablissement de détention fribourgeois	Srutin de liste	
2022-GC-88	Election (autre)	4 membres (députés) du conseil d'administration de l'ECAB	Srutin de liste	
2022-GC-89	Election (autre)	2 membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)	Srutin de liste	
2022-GC-92	Election (autre)	Un-e président-e de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données	Srutin de liste	
2022-GC-90	Election (autre)	6 membres de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données	Srutin de liste	
2022-GC-84	Election (autre)	3 membres du Conseil d'administration de l'HFR (sur proposition du comité de sélection)	Srutin de liste	
2022-GC-108	Election (autre)	3 membres du Conseil d'administration du RFSM (sur proposition du comité de sélection)	Srutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Carole Baschung, Katharina Thalmann-Bolz (arrivée: 10h20), Laurent Dietrich (arrivée: 09h30), Chantal Müller, Antoinette de Weck (arrivée: 10h30); sans: Nicolas Bürgisser.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

**Président du Grand Conseil.** Madame, Monsieur, Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

## Assermentation

**Assermentation** de M<sup>me</sup> Cornelia Thalmann El Bachary et de M. Xavier Ganioz, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de juin 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

—

## Rapport 2022-GC-94 CIP 'détenation pénale': rapport aux parlements pour l'année 2021

---

Rapporteur-e: **Kubski Grégoire** (PS/SP, GR)  
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**  
Rapport/message: **06.05.2022** (BGC juin 2022, p. 1858)

---

### Discussion

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Vous l'attendiez patiemment depuis près d'une année, comme on se réjouit en sentant l'odeur du sapin à Noël. Enthousiasmez-vous, voici enfin le rapport de la commission interparlementaire sur la détention pénale. La commission s'est réunie en présentiel le 6 mai dernier à Fribourg sous la présidence du fier député de Prilly Fabien Deillon et en présence de nos collègues Bapst et Julmy ainsi que de votre serviteur. Je dois souligner l'excellente entente et collaboration de la délégation fribourgeoise et l'en remercie.

Vous avez bien entendu tous religieusement lu le rapport de la CIP et vous aurez certainement reconnu la plume légère et gracieuse de notre secrétaire parlementaire Pugin, que je tiens à remercier chaleureusement au nom de notre délégation. J'en synthétiserai les grandes lignes.

En préambule, je tiens à féliciter M. Romain Collaud pour sa nomination à la tête des concordats sur la détention pénale et espère qu'il contribuera activement notamment à sortir de l'ornière la problématique moins médiatisée que le hockey sur glace de l'absence chronique de places pour l'exécution des mesures pénales en milieu fermé prononcées à l'encontre de personnes mineures, puisque, comme à l'accoutumée, le noyau central de la préoccupation de la CIP est constituée par notre inquiétude sur ce manque de places pour l'exécution des mesures pénales en milieu fermé.

Le rapport de la Conférence latine des chefs des département de justice et police a, il faut être honnête aujourd'hui, douché les maigres espoirs de la CIP de voir une ouverture du nouveau site de Prêles dans le Jura bernois se concrétiser rapidement. En effet, le projet de réhabilitation partielle de l'ancien foyer d'éducation de Prêles semble encore dépendant de facteurs externes d'envergure. D'une part, l'ampleur des travaux de réhabilitation à mener dans les bâtiments ainsi que l'absence de garantie du canton de Berne de vouloir entreprendre cette réhabilitation de taille et d'autre part l'absence d'entité souhaitant prendre la gestion d'un tel site. En bref, nous appelons instamment la Conférence à entendre enfin nos préoccupations et agir en conséquence.

La CIP salue le déploiement jusqu'au 31 janvier 2023 du projet pilote innovant *Objectif Désistance* mis en place dans les cantons latins. Après avoir entendu les responsables du projet, j'émetts pour ma part plus d'enthousiasme sur ce projet que certains membres genevois, pour ne pas les citer, de la commission, qui se montrent sceptiques à toute autre solution que l'enfermement pur et simple. Je vous promets que je les inviterai à lire Michel Foucault. Toujours est-il qu'il s'agit d'un projet ciblant les facteurs qui augmentent la probabilité de s'engager avec succès dans un processus de cessation des actes de délinquances. Il nous faut nous en réjouir. Je salue le travail des agentes et des agents de probation du canton de Fribourg et des coordinatrices et coordinateurs du projet, qui contribuent activement à la réinsertion des détenus.

S'agissant des développements qui concernent notre canton, je vous informe du retard de la mise en place de la structure Time Up. A noter que M. le Conseiller d'Etat Ropraz avait affirmé il y a une année ici même que le projet aurait dû ouvrir durant l'été 2023. Nous avons cependant appris sans autres précisions que la réception de l'ouvrage n'interviendrait pas avant fin 2023, voire début 2024. M. Collaud pourra certainement donner des précisions sur le retard de ce projet.

Pour le reste, je vous renvoie à notre rapport.

Enfin, nous pouvons nous réjouir que, si notre conseiller d'Etat Collaud a pu contribuer à la venue des championnats du monde de hockey sur glace à Fribourg, il saura probablement répondre au besoin urgent de places de détention pour l'exécution des mesures pénales en milieu fermé et nous veillerons attentivement aux actions entreprises par la Conférence latine.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Concernant la remarque sur la détention des mineurs, on a effectivement beaucoup de problèmes à mettre en place avec le site de Prêles, vu ce qui a été dit notamment par le rapporteur en lien avec le Conseil d'Etat bernois. On y travaille dur. Il est vrai qu'on regarde aujourd'hui pour des solutions notamment sur Pramont avec les Valaisans. Des solutions se dessinent. On est en train de chercher une solution rapide. Il est vrai que c'est un gros problème, qui est dépendant de choses que nous ne pouvons pas maîtriser.

Concernant Time Up, il faut savoir qu'il y a eu des échanges avec l'offre, ce qui fait que nous avons un retard sur le projet. C'est malheureux, mais c'est en cours. Comme l'a dit le rapporteur, je peux confirmer que début 2024, normalement, les places seront à nouveau disponibles.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Je reprendrai volontiers les termes du rapporteur: "Cela rappelle l'odeur du sapin". Je dirais plutôt que cela sent le sapin en ce qui concerne l'absence chronique de places pour les mineurs.

Cette convention romande date de 2005. J'y ai participé durant les premières années de son fonctionnement et, dès sa fondation, la question des espaces de détention pour les mineurs, que ce soit pour les garçons ou pour les jeunes filles - et je pense encore à toutes les discussions que nous avons eues avec le site de Gorgier, fait de manière systématique l'objet des discussions de la commission interparlementaire. Je pense qu'à un moment donné il faut pouvoir prendre un certain nombre de décisions. J'aimerais inviter notre délégation à voir avec la commission interparlementaire romande de quelle manière nous pouvons mettre en place un instrument impératif pour obliger la Conférence à assumer les buts de ce concordat romand. Ce n'est pas possible que la question soit posée durant dix-sept ans consécutifs et que chaque fois l'un des cantons qui doit organiser une structure, avec de très bonnes raisons et de très bonnes excuses, puisse se soustraire à l'obligation commune des cantons latins. Je crois qu'à un moment donné il faut trouver un instrument. Il n'y a pas l'instruments du mandats, à ma connaissance, dans les commissions interparlementaires, mais je pense qu'il faut trouver un instrument pour obliger la Conférence à aller de l'avant avec ces domaines. Si ce n'est pas le cas, nous aurons pour les dix-sept ans prochains toujours avec la même constatation à la lecture de ce rapport, qui, ceci dit mise à part cet objet, est un excellent rapport.

**Chardonnens Christophe** (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et déclare n'avoir aucun lien d'intérêt avec cet objet.

Le rapport de la commission détention pénale a retenu toute l'attention de notre groupe, qui l'a examiné religieusement. Il ne soulève pas de remarque particulière, si ce n'est que notre groupe se joint à l'inquiétude maintes fois répétée quant au manque de places pour l'exécution de mesures pénales en milieu fermé prononcées à l'encontre des personnes mineures.

Avec cette remarque, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend ainsi acte du présent rapport.

**Julmy Markus** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte. Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der IPK.

Sehr viele Informationen und Statistiken konnten dem vorliegenden Bericht entnommen werden. Ernüchert nehmen wir zur Kenntnis, dass die Situation für den geschlossenen Vollzug von Massnahmen in Einrichtungen für Jugendliche weiterhin ungenügend ist und die Inbetriebnahme einer dafür vorgesehenen Einrichtung nicht vor Mitte 2025 stattfinden wird. Ebenfalls bleibt das Massnahmenzentrum Pramont mit seinen 24 Plätzen für minderjährige Knaben und junge Erwachsene weiterhin chronisch überbelegt. Es besteht eine Warteliste von 21 Minderjährigen und Jugendlichen.

Als positiv darf die geplante Inbetriebnahme einer Einrichtung mit vier Plätzen für die geschlossene Haft von Mädchen, die für Anfang 2024 geplant ist, erwähnt werden. Wir begrüßen es, dass die IPK die Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidepartemente auffordert, eine dauerhafte und rasche Lösung bei den fehlenden Plätzen anzustreben. Nur so kann verhindert werden, dass eine neue Phase des Stillstands eintritt bei denjenigen Plätzen, die minderjährigen Jungen für den Vollzug von Massnahmen in geschlossenen Einrichtungen zur Verfügung stehen.

Die Fraktion Die Mitte lädt Sie ein, diesen Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

**Galley Liliane** (*VEA/GB, FV*). Je prends la parole en mon nom propre et je déclare mes liens d'intérêts. Je suis directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse. J'ai mis en oeuvre le programme national "Jeunes et violence" entre 2011 et 2015 et je connais par ailleurs de près plusieurs lieux de détention pour mineurs, non pour y avoir séjourné mais pour avoir accompagné des jeunes que je suivais dans le SEJ.

Le rapport me questionne sur plusieurs points:

1. Je m'étonne du temps nécessaire à l'adaptation d'un bâtiment dont la fonction était déjà celle d'un lieu de placement pour mineurs, en l'occurrence celui de Prêles.
2. Je me pose aussi et surtout la question du sort réservé aux seize mineurs en liste d'attente. Sont-ils placés avec des adultes, en milieu ouvert, sans solution? Ou au bénéfice d'une modification de peine ou de mesure? Ce qui est clair est que s'ils doivent attendre l'ouverture de Time Up en 2024, la réhabilitation du bâtiment de Prêles à la mi-2025 ou l'agrandissement de Pramont en 2030, ils seront largement majeurs d'ici là.
3. Je m'étonne également du peu d'empressement à régler la situation concernant les mesures d'enfermement pour mineurs, d'autant plus que la Suisse et a fortiori les cantons de par leurs compétences violent régulièrement la convention internationale des droits de l'enfant, signée et ratifiée par la notre pays. En effet, la Suisse est régulièrement pointée du doigt par le comité des droits de l'enfant sur les questions de justice des mineurs. Dans ses conclusions d'octobre 2021, celui-ci recommande de veiller à ce que tous les cantons aient pris des mesures pour empêcher le placement d'enfants avec des adultes lors de la garde à vue, de la détention provisoire, de la détention administrative et des placements dans le cadre de mesures de protection et ceci dans tous les cantons.

Je profite également de l'occasion pour inviter les responsables cantonaux et en particulier ceux de notre canton à accentuer les mesures à prendre en amont, ceci afin de réduire les besoins en matière de placement en milieu fermé, une mesure qui ne doit être prise qu'en dernier recours. Cela passe notamment par le soutien à la prévention de la criminalité, le repérage et l'intervention précoce, les mesures de soutien aux services de protection de la jeunesse et j'en passe. Un inventaire des approches efficaces de prévention de la violence avait été réalisé sur le plan national en 2014 et ces recommandations sont toujours valables et sont adressées à différents niveaux: prévention au sein de la famille, encouragements préscolaires, prévention du harcèlement en milieu scolaire, programme de mentorat, et dans le cadre des loisirs la palette est large.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Je remercie M<sup>me</sup> la Députée et MM. les Députés d'être intervenus sur ce sujet important.

En premier lieu, je prends note du souhait du député Rey que notre délégation relaie cette volonté d'adopter un instrument contraignant pour obliger la Conférence à enfin mettre en oeuvre cette problématique du manque de places de détention pour mineurs. Vous pouvez en tout cas compter sur nous pour relayer celle-ci et pour intervenir. A noter qu'il y avait eu une résolution l'année passée, qui avait été adoptée par cette même commission et que légalement il semble délicat de trouver un moyen contraignant. Des vérifications seront faites. Nous avons une opportunité. C'est notre conseiller d'Etat Collaud, qui est désormais président des concordats et qui pourra aborder la question avec un oeil nouveau et donner un coup de pouce. On se réjouit de l'entendre, que ce soit durant cette année ou lors de l'examen du prochain rapport, pour voir les avancées concrètes faites dans ce cadre.

Par rapport à Prêles, en réponse aux questions de M<sup>me</sup> Galley, nous étions aussi très surpris du nombre et de l'ampleur des adaptations faites pour ce site, qui en plus a été rénové par le canton de Berne il n'y a pas si longtemps. Ce sont des adaptations très conséquentes qui nous ont été transmises par M. Péquignot et qui donc refroidissent d'une certaine manière le canton dans ce projet. Cela crée une réelle incertitude. On a émis clairement notre inquiétude à ce sujet. C'est au canton de Berne d'entreprendre ces rénovations.

Par rapport au placement des mineurs, je laisserai le conseiller d'Etat y répondre, pour savoir quel est le sort de ces personnes sur liste d'attente.

Je prends acte du souhait de la députée Galley d'accentuer la prévention. Je vous invite à lire la documentation sur le site *Objectif Désistance*, qui vise en particulier la prévention pour éviter que les personnes détenues se remettent à commettre des actes délictueux.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Concernant les questions du député Rey, je peux simplement vous dire que je partage vivement votre inquiétude. Le problème, concernant Prêles, est que le canton de Berne a fermé l'établissement sans préavis en 2016 et vous comprenez bien qu'à six cantons prendre une décision rapidement pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment n'est pas si simple. Cela demande un énorme travail de fond.

Pour précision, j'ai effectivement repris la présidence du concordat pour la détention pénale des mineurs. Ce n'est pas le cas pour la CLDJP et c'est au final la CLDJP qui prend les décisions concernant les nouveaux bâtiments.

Concernant la détention des mineurs, il faut savoir qu'aujourd'hui on est vraiment sur des solutions. C'est une priorité de la CLDJP. Une décision devrait normalement être prise au mois d'octobre lors de la prochaine réunion du concordat. Une solution se dessine sur Pramont, mais il y a aussi des questions financières qui se posent, notamment sur le financement de l'extension de ce bâtiment.

Concernant Prêles, cela a été soulevé, le haut niveau de la rénovation du bâtiment, il faut savoir que c'est l'Office fédéral de la justice qui est très exigeant sur ces demandes, ce qui fait que cela a provoqué certains remous. Au final, concernant Prêles, on se rend compte aussi que lorsqu'on fait des demandes pour avoir une fondation qui s'occupe de l'exploitation du bâtiment, nous avons eu plusieurs refus. Ce n'est donc pas si simple que ça de justement mettre en place rapidement une solution. Je peux vous assurer que c'est vraiment la priorité N° 1, qu'on y travaille et que le but est de trouver une solution à très court terme et non pas de faire encore durer pendant cinq ou six ans cette ambiance délétère pour ces jeunes mineurs, qui méritent des conditions de détention dignes et correctes.

Finalement, pour répondre à M<sup>me</sup> Galley concernant Time Up, c'est aussi une problématique avec l'Office fédéral de la justice qui a provoqué des retards. Pour la détention actuelle des jeunes qui ne peuvent être placés, il faut savoir qu'il y en a une partie aux Léchaïres, un établissement dévolu à la détention avant jugement. Il y a une question qui était venue une fois pour savoir pourquoi on ne plaçait pas les jeunes mineurs après jugement là-bas. C'est justement parce qu'on doit garder ces places pour la détention avant jugement et c'est effectivement un goulet d'étranglement. C'est une problématique dont nous sommes conscients. Il y a aussi une partie qui sont placés à la Clairière à Genève, à Valmont à Lausanne et en Suisse allemande pour certains.

Comme je l'ai dit, vous pouvez compter sur la CLDJP pour mettre tout en oeuvre pour avoir des solutions rapides.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Postulat 2021-GC-163

### Contrôler davantage les risques de fraude

---

Auteur-s:	<b>Steiert Thierry</b> ( <i>PS/SP, FV</i> ) <b>Flechtner Olivier</b> ( <i>PS/SP, SE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Dépôt:	<b>03.11.2021</b> ( <i>BGC novembre 2021, p. 4703</i> )
Développement:	<b>03.11.2021</b> ( <i>BGC novembre 2021, p. 4703</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>10.05.2022</b> ( <i>BGC juin 2022, p. 2182</i> )

---

#### Prise en considération

**Steiert Thierry** (*PS/SP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: syndic de la ville de Fribourg et donc d'une collectivité publique qui subit les incidences de la fraude fiscale comme toutes les autres communes. Je suis aussi membre du comité de l'ACF et contribuable.

Avec mon collègue Olivier Flechtner, nous avons déposé ce postulat, car nous souhaitons connaître les moyens investis par l'Etat de Fribourg pour lutter contre les fraudes et soustractions dans les différents domaines d'activité typiquement concernés par ces phénomènes, à savoir l'aide sociale, le travail au noir et surtout la fraude fiscale. C'est dans cet ordre dégressif, je précise, que selon toute vraisemblance s'inscrit aussi l'intensité des contrôles lorsqu'il s'agit de lutter contre les abus et les fraudes. En effet, si les abus d'aide sociale sont poursuivis de manière conséquente, les dérives dans le domaine du droit du travail le sont manifestement plus mollement, en particulier pour ce qui concerne les permis de travail et les conditions de sécurité sur les chantiers. En queue de peloton, on trouve la fraude fiscale, qui encore et toujours est perçue comme un délit mineur, voir comme un sport populaire, faute de contrôles sérieux. Comme le relève le fiscaliste Yves Noël dans un ouvrage paru récemment sur le thème de la fraude fiscale, la soustraction fiscale est la grande absente des statistiques pénales en Suisse. Cet auteur pointe aussi du doigt l'incohérence de notre système qui consiste à appliquer le transfert automatique des données bancaires sur le plan international mais de conserver ce même secret bancaire sur le plan national. Selon Yves Noël, notre pays déçoit ainsi la confiance de ses contribuables honnêtes lorsqu'il donne un clair avantage aux dissimulateurs.

Certes, le secret bancaire ne relève pas de la compétence cantonale, mais son maintien traduit un manque de volonté généralisé de poursuivre activement la soustraction fiscale dans notre pays. C'est aussi dans ce climat de permissivité et de laxisme que s'inscrit la réponse du Conseil d'Etat. Ce dernier accepte certes la transmission du postulat, mais il annonce d'ores et déjà qu'il ne fera rien ou presque. Selon le Conseil d'Etat, il n'est pas possible de faire des comparaisons intercantionales en raison des pratiques différentes. Cela n'empêche que l'on pourrait, si on le voulait bien, définir une véritable stratégie de lutte contre les soustractions fiscales et mesurer les effets de sa mise en oeuvre. On le sait, chaque contrôleur fiscal génère des revenus qui dépassent très largement son salaire et qui permettent aux collectivités publiques de remplir leurs tâches de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Avant tout, la lutte contre les fraudes contribue à garantir la crédibilité de notre état de droit. Un état de droit digne de ce nom est celui qui parvient à assurer une probabilité élevée qu'un comportement illicite soit découvert et puni. Il protège les contrevenants aux règles de vie en société lorsqu'ils sont appréhendés en leur reconnaissant le droit de défense, mais il protège aussi ceux qui s'y conforment en assurant la poursuite des contrevenants.

In unserem Land wird Steuerhinterziehung im besten Fall aber immer noch als Kavaliersdelikt betrachtet und mangels effizienter Verfolgung in grossem Stil betrieben. In Tat und Wahrheit gibt es jedoch keine gute Ausrede, um Steuerhinterziehung zu rechtfertigen, erst recht nicht in einem Land, das die zweittiefste Fiskalquote Europas aufweist. Die Steuergerechtigkeit ist wie die Rechtsgleichheit ein Grundpfeiler unseres Rechtsstaates, doch dieser Grundpfeiler weist grobe Risse auf. Erst, wenn die Steuerhinterziehung mit der selben Vehemenz wie Sozialhilfemissbrauch verfolgt wird, kann man von Steuergerechtigkeit sprechen. Wir sind sehr weit davon entfernt.

Par définition, il est difficile, voire impossible, de mesurer l'ampleur du manque au fiscal causé par la soustraction fiscale. Il existe toutefois des méthodes qui permettent au moins d'estimer grossièrement ces montants. Selon une estimation prudente datant de 2018, le manque au fiscal s'élèverait ainsi à 18 milliards de francs sur le plan national annuellement. Une extrapolation rapide permet d'imaginer les montants qui échappent ainsi à la caisse cantonale et aux communes de notre canton. La réponse du Conseil d'Etat à notre postulat laisse craindre qu'il préférera une fois de plus noyer le poisson que

de se préoccuper sérieusement de la lutte contre la fraude fiscale. Cela dit, nous vous prions de transmettre ce postulat en espérant que le Conseil d'Etat fera preuve de volontarisme pour lutter contre ce fléau.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce postulat et parle au nom du groupe le Centre.

Tout risque de fraude quel qu'il soit doit être réduit au maximum en y mettant les moyens raisonnables nécessaires, une réduction totale étant certainement illusoire. La traque est une question de justice et d'égalité au détriment de ceux qui respectent la loi. Lorsque ce contrôle est efficace et les résultats communiqués, cela devient également une mesure préventive. Dans certains domaines, comme par exemple le travail au noir, que le Grand Conseil a traité encore récemment, il est réputé que les contrôles ne sont pas encore assez soutenus pour qu'il y ait un effet dissuasif auprès des personnes et des entreprises qui pratiquent la fraude ou seraient tentées de le faire. Dès lors, plusieurs mesures peuvent être envisagées. Certes, davantage d'EPT peuvent être dédiés à ce sujet, mais il faut encore leur donner les moyens de pouvoir remplir leurs missions, qu'ils soient matériels ou légaux. Une réelle politique de fraude passe souvent par des modifications de lois ou de peines. De plus, l'Etat n'accomplit pas seul les missions de surveillance, puisque plusieurs domaines sont délégués à des mandataires externes. Il faut également tenir compte de la digitalisation. Par exemple, au niveau fiscal, le travail des taxateurs et contrôleurs a passablement évolué avec l'analyse automatique partielle des déclarations fiscales. Nous n'en sommes qu'au début, loin de nous l'idée de vouloir tomber dans l'univers du roman 1984 de Georges Orwell, mais le croisement des données entre les différentes administrations pourraient être d'un apport significatif.

Pour conclure, le contrôle des fraudes dépasse le nombre brut d'EPT. Ainsi, le rapport à ce postulat devrait comprendre les ressources internes et externes, les éventuels manques de ressources matérielles et des pistes d'apport de la digitalisation. Le groupe est d'avis que ces informations devraient pouvoir être quantifiables, puisqu'elles sont soit dans le budget de l'Etat soit déléguées par mandat. En outre, la réponse devrait donner des informations sur les lacunes légales éventuelles afin que le Grand Conseil puisse statuer sur de possibles adaptations de l'appareil législatif. Le groupe le Centre/Die Mitte soutiendra ce postulat à l'unanimité.

**Brodard Claude** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'interviens au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux au sujet du postulat déposé par M. le Député Steiert et par notre ancien collègue Flechtner.

En préambule et à titre personnel, je déplore le contenu du premier paragraphe du développement du postulat. Ainsi, la droite de ce parlement ne se soucierait pas des fraudes au sens de la loi sur le travail, que ce soit sur les chantiers en matière de sécurité, de permis de travail, ou de fraude en matière d'assurances sociales. Et ne parlons pas des soustractions fiscales. Cette même droite n'en aurait cure, c'est même à se demander si elle ne la cautionne pas. Monsieur le Député Thierry Steiert, cher collègue, soyons sérieux et je vous saurais gré de faire preuve d'un peu de fair-play et d'élégance. De quel droit nous associez-vous à de telles pratiques illégales?

Pour notre groupe, et sans aucune ambiguïté, toute fraude quelle qu'elle soit doit être condamnée et ses auteurs réprimandés et punis. L'Etat a un rôle de détection de telles actions contraires au droit et aussi un rôle d'investigation et de dénonciation. Dans ce contexte, une évaluation des ressources existantes pour ces missions a tout son sens. Dès lors, la très grande majorité de notre groupe est favorable à la transmission de ce postulat. Nous attendons un rapport qui nous indique des propositions concrètes pour améliorer la détection des fraudes. Un examen des processus de contrôle interne comme une redéfinition de certaines missions dans les services devront être faits. Une augmentation unique des EPT de contrôle ne nous paraît pas être l'unique solution en la matière. Enfin, les principes de proportionnalité et d'efficience entre ressources et résultats attendus nous semblent indiscutables.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre est sensible à la lutte contre les fraudes et à ce que cette lutte soit menée avec toute la diligence requise. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité le postulat déposé par notre collègue Thierry Steiert.

Pour ma part, je dois dire que je suis un peu interloqué par les accusations de laxisme qui sont portées contre les taxateurs du Service cantonal des contributions. M. Steiert fait une hiérarchie des fraudes. On est pour lutter contre toutes les fraudes qui peuvent exister, qu'il s'agisse des fraudes contre les assurances sociales, de la lutte contre le travail au noir et évidemment aussi la fraude ou la lutte contre la soustraction fiscale, puisque tout moyen qui soustrait frauduleusement des ressources à l'Etat fait peser la charge sur l'ensemble des citoyens honnêtes de ce canton. Pour ma part, je ne partage pas l'avis selon lequel il y aurait un laxisme au Service cantonal des contributions. Comme M. Brodard, nous sommes propriétaires de fiduciaires et il n'est pas rare que des contribuables fassent appel aux fiduciaires parce qu'ils doivent justifier une évolution de fortune. Dans bien des cas, cette évolution de fortune se justifie complètement. Dans d'autres cas, il y a des situations de soustraction fiscale. Le travail se fait avec intelligence et professionnalisme de la part des taxateurs du Service cantonal des contributions. Je ne pense pas qu'il faille hiérarchiser les fraudes. Il faut lutter contre toutes les fraudes et c'est pourquoi je vous invite, à l'instar de mon groupe, à soutenir la transmission de ce postulat.

**Grossrieder Simone Laura** (VEA/GB, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis und werde mich kurz fassen. Ich habe keine Interessenbindungen, ausser, dass ich jedes Jahr meine Steuern zahle.

Das Grüne Bündnis ist sich mit den Motionären einig, dass Betrügereien in allen Bereichen, nicht nur im Bereich der Sozialversicherungen und der Sozialhilfe, sondern auch im Bereich des Steuerbetrugs, der Einhaltung des Arbeitsgesetzes, der Tarifverträge und der Sicherheitsstandards überprüft werden müssen.

Im Bereich der Steuerbetrüge und -hinterziehungen sprechen wir von Unsummen an Steuerverlusten. Laut den Recherchen eines Finanzkommissionsmitglieds des Nationalrates wurden schweizweit die Steuerverluste durch natürliche Personen auf etwas über 18 Milliarden Franken geschätzt - ohne Berücksichtigung juristischer Personen.

Ein Bericht über die aufgewendeten Ressourcen in den jeweiligen Bereichen wird Aufschluss darüber geben, wo Potential besteht, durch die Erhöhung dieser Ressourcen die Einnahmen des Staates zu steigern und gerecht gegen alle Arten der Betrügereien vorzugehen.

Die Fraktion Grünes Bündnis begrüsst die Befürwortung des Postulats durch den Staatsrat und hat einstimmig beschlossen, das Postulat anzunehmen.

**Morand Jacques** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: syndic d'une ville, membre du comité de l'ACF et président du club des communes.

Je m'exprime au nom du club des communes et celui-ci soutient la motion et surtout les résultats qui pourraient être escomptés pour les communes. Nous pensons particulièrement aux domaines cités qui sont de compétence communale comme l'aide sociale. Cette évaluation permettrait de donner des orientations complémentaires aux mesures inscrites dans la future LASoc par exemple. L'intérêt réside dans l'application du principe de justice au profit des bénéficiaires des mesures publiques.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Je remercie tous les intervenants qui se rejoignent pour approuver le postulat, ce que fait aussi le Conseil d'Etat. J'aurai ainsi l'occasion de pouvoir détailler cet inventaire des mesures et faire état de la situation dans ce domaine.

J'aimerais simplement rappeler ici la détermination également du Conseil d'Etat à lutter contre tout type de fraude et d'avoir les moyens pour pouvoir y arriver. Je regrette que certains députés, M. le Député Steiert, aient pu conclure des quelques remarques du Conseil d'Etat, qui accepte le postulat, qu'il ne veut rien faire. Lorsque nous écrivons que peut-être le résultat ne sera pas absolument exhaustif, vous pouvez vous imaginer qu'il sera déjà très exhaustif. Il y a peut-être une petite part où on fera de l'estimation, notamment dans les comparaisons intercantionales. Cela ne diminue en rien notre détermination à lutter contre la fraude et à ainsi pouvoir présenter au Grand Conseil les moyens qui sont à la disposition du Conseil d'Etat pour y arriver.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 95 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Jaquier Armand (GL,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Schneuwly Achim



(SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 95.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Motion 2021-GC-90

### Délai impératif à respecter dans le processus de demande de permis de construire

Auteur-s:	<b>Wicht Jean-Daniel</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) <b>Dafflon Hubert</b> (Le Centre/Die Mitte, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>23.06.2021</b> (BGC mai 2021, p. 1740)
Développement:	<b>23.06.2021</b> (BGC mai 2021, p. 1740)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>24.05.2022</b> (BGC juin 2022, p. 2166)

#### Prise en considération

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs et secrétaire de l'association Construction Fribourg, dont les membres me signalent depuis trop longtemps des cas concernant la lenteur de nombreux dossiers de demandes de permis de construire. Bien entendu, dans ces lenteurs j'exclus les dossiers qui sont ralentis par le traitement des oppositions déposées lors de l'enquête publique. J'ai analysé avec beaucoup d'attention la réponse du Conseil d'Etat. J'ai pris connaissance des statistiques sur la durée du traitement des dossiers. Je confirme que ces chiffres sont rigoureusement exacts. Je devrais donc féliciter les services de l'Etat pour leur efficacité. Eh bien non, je vais être assez dur dans mes propos, Monsieur le Commissaire du gouvernement, la réponse du Conseil d'Etat est un écran de fumée derrière lequel on nous cache la vraie réalité des choses. Connaissez-vous, chers collègues, la règle 20-80, appelée règle de Pareto ? Je vous donne un exemple: dans le bâtiment, le 20% des articles de prix d'une soumission représente le 80% du coût de la construction et ce sont ces articles-là qui retiennent l'attention des entrepreneurs, qui nécessitent une analyse détaillée. Dans les statistiques qui nous sont présentées, il nous manque une analyse croisée avec le volume des travaux, c'est-à-dire le coût des travaux. A peu de chose près, le 20% des dossiers traités par les communes et les services de l'Etat sont ceux qui représentent le 80% du volume de travail.

Lorsque les motionnaires se plaignent de la lenteur des décisions, c'est bien pour les gros dossiers sans opposition et non pour tous les autres qui vont de la cabane de jardin en passant par la piscine et le vélux et j'en passe. Un exemple concret: le 1<sup>er</sup> mai 2017, la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs déposait une demande de permis de construire pour les bâtiments du site Pôle 7 à Courtaman. Valeur des travaux: 35 millions de francs. Douze jours plus tard, le dossier était mis à l'enquête publique par la commune. Aucune opposition à l'enquête, le permis de construire a été délivré le 15 mars 2018, soit 321 jours plus tard, après moult rappels de notre architecte et pourtant on avait, deux ans auparavant, réuni les principaux intéressés des services de l'Etat pour présenter le projet. A noter encore que la Préfecture du Lac a traité le dossier, délivré le permis de construire en trois jours après mon intervention au SeCA, dossier égaré dans les méandres de l'administration papier. Et des dossiers comme ceux-là, il y en a malheureusement beaucoup, beaucoup trop selon les nombreux témoignages recueillis. Il se murmure en coulisses que si nous acceptons cette motion, les services respecteront les délais, mais renverront systématiquement les dossiers au maître de l'ouvrage s'il manque une virgule au dossier. Chers collègues, cela s'appelle du chantage et n'est pas

acceptable. Avec mon collègue Hubert Dafflon, nous demandons simplement de modifier la loi afin que, si un service de l'Etat n'a pas rendu son préavis dans les 30 jours, la procédure se poursuive d'office même en l'absence de son préavis.

J'aimerais terminer sur une note positive. Avec satisfaction, je prends acte que le Conseil d'Etat est conscient du potentiel d'amélioration de la procédure. Actuellement, la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Construction Fribourg, la Chambre de commerce avec des représentants des communes, des services de l'Etat et des préfectures et des collègues députés analysent plusieurs pistes pour améliorer le processus de traitement des demandes de permis de construire. Un rapport sera établi et présenté à la rentrée à M. le Commissaire du gouvernement. On fait dire souvent ce que l'on veut aux chiffres et aux statistiques. Monsieur le Commissaire, aujourd'hui, les motionnaires vous demandent d'inscrire dans la loi des principes que d'autres cantons ont déjà adoptés. C'est un signe politique fort envers les nombreux professionnels de la construction et les maîtres d'ouvrage insatisfaits. C'est une première étape, car par la suite, je suis convaincu qu'il sera nécessaire de revoir complètement le processus de permis de construire.

Dès lors, je vous invite, chers collègues, à accepter cette motion.

**Julmy Markus** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche in meinem Namen. Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsident des Gewerbeverbands Sense, Unternehmer und Gemeinderat in Schmitten.

Mit Erstaunen nehme ich die Antwort des Staatsrats auf die vorliegende Motion zur Kenntnis, unterscheidet sich das Gelesene doch wesentlich vom täglich Erlebten. Mehrere Bauunternehmer und Architekten sind mit detaillierten Beispielen an mich gelangt, welche aufzeigen, dass die Bearbeitungszeiten bei Weitem nicht mit den aufgelisteten Angaben übereinstimmen. Beispielsweise waren von 17 geprüften Gesuchen lediglich drei Gesuche durch den Kanton im zeitlich vorgegebenen Rahmen beantwortet worden. Zwei dieser drei behandelten Gesuchen enthielten ein negatives Gutachten. Das ist insofern interessant, als 13 dieser 17 Gesuche von den Gemeinden innerhalb der geforderten Frist an den Kanton weitergeleitet wurden. Zwei dieser Gesuche sind nun bereits seit fünf beziehungsweise sechs Monaten offen und warten auf einen Entscheid. Vielleicht ist es ein Zufall, aber beide Gesuche hängen beim Amt für Landwirtschaft.

Aufgrund der neuen Ortsplanungsgesamtrevisionen ist es heute fast nicht mehr möglich, mit einem ordentlichen 08/15 Baugesuch eine Baueingabe zu tätigen. Fast in jedem Fall muss eine zusätzliche Bewilligung, eine Abklärung oder ein Gutachten eingeholt werden. Dies immerzu mit komplexen Bauvorhaben zu entschuldigen, erscheint mir zu einfach. Viel mehr dürfte ein akuter Personalmangel bei Sachbearbeiterinnen und -bearbeitern vorliegen, welcher es schlichtweg verunmöglicht, die Fristen einzuhalten. Ob dies auch für den französischsprachigen Teil des Departementes zutrifft, kann ich nicht beurteilen, jedoch dürfte es im deutschsprachigen Teil sicherlich der Fall sein. Eine Vollzeitstelle kann unmöglich genügen, um zwei Bezirke abzudecken. Was passiert, wenn diese Person längere Zeit ausfällt? Es passiert rein gar nichts!

Die angedachte elektronische Unterschrift wird den Prozess nur geringfügig beschleunigen, das Problem liegt woanders. FRIAC ist zwar ein technisch ausgereiftes Programm, welches aber in der Anwendung für einen Laien schlichtweg zu kompliziert ist, was nichts Anderes heisst, als dass nicht einmal Gesuche in vereinfachtem Verfahren ohne Anleitung eines Architekten oder eines Bauverwalters der Gemeinde ausgefüllt werden können. Hier besteht ebenfalls dringender Handlungsbedarf. Sollte ein Dokument oder eine Unterlage fehlen, so herrscht im Moment die sogenannte Holschuld. Grundsätzlich muss ich als Gesuchsteller jeden Tag den Fortschritt prüfen respektive kontrollieren, ob eine Meldung im System erscheint. Für die Anwenderfreundlichkeit müsste umgekehrt der Gesuchsteller per automatischer Mail auf fehlende Dokumente oder den Fortschritt hingewiesen werden. Und wieso werden von den Ämtern nicht als Zwischenschritt Zusatzinformationen der Gesuchsteller verlangt, statt ein negatives Gutachten auszustellen, welches dann wiederum die Frist verlängert?

Es ist an der Zeit, liebe Kolleginnen und Kollegen, eine eindeutige Message auszusenden. Mit Annahme dieser Motion setzen wir ein politisches Zeichen. Das Ausarbeiten und die Umsetzung der Motion unter Berücksichtigung all ihrer gesetzlichen und reglementarischen Vorschriften ist dann Sache des zuständigen Amtes und des Staatsrates. Ich lade Sie also ein, liebe Kolleginnen und Kollegen, die Motion zu unterstützen und dieses eindeutige Zeichen zu setzen. So wird das Amt wieder zu einem Partner für Wirtschaft und Gesellschaft. Es hängen viele Arbeitsplätze und Unternehmen von einem effizienten und kompetenten Bau- und Raumplanungsamt ab.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et n'ai pas de lien d'intérêt particulier à déclarer. Bien évidemment, notre groupe partage le souci exprimé par les motionnaires, c'est-à-dire le fait de s'assurer que nous avons un processus d'obtention de permis de construire de qualité et diligent. Notre groupe remercie d'ailleurs les motionnaires pour le dépôt de leur motion, car cela a permis de prendre connaissance des statistiques intéressantes contenues dans la réponse du Conseil d'Etat, et nous avons entendu qu'on ne peut pas critiquer ou remettre en question. En bref, il ressort de ces statistiques que le tableau n'est pas aussi noir que ne le laissent paraître les motionnaires, à tout le moins en ce qui concerne la durée de traitement par l'administration cantonale. Certes, on peut toujours faire mieux, mais la solution proposée par les motionnaires constitue sans aucun doute l'exemple type d'une fausse bonne idée, car et pour rappel, que veut cette motion? Quel est le

texte de cette motion? Je cite le texte de cette motion: "Les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'améliorer rapidement le processus pour l'obtention des permis de construire, de modifier la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions en précisant que lorsqu'un service n'a pas remis son préavis dans un délai de 30 jours, le préavis dudit service est considéré comme positif. Le SeCA transmet de suite le dossier avec son préavis de synthèse aux préfetures pour décision." Donc, ça, c'est vraiment le coeur de la motion, la conséquence lorsque vous ne respectez pas le délai de 30 jours, c'est que le préavis devient automatiquement positif. Pourquoi j'ai dit que c'est sans aucun doute une fausse bonne idée? C'est parce que, vous l'avez entendu avant par la voix de notre collègue Wicht, les motionnaires eux-mêmes se sont rendus compte que c'était une fausse bonne idée vu que, si j'ai bien compris l'intervention, aujourd'hui ce n'est plus le texte de la motion sur laquelle on est sensé voter mais sur toute autre chose, à savoir une autre conséquence que celle qui est prévue dans la motion en tant que telle. Alors, chers et chères collègues, en allemand on pourrait qualifier une telle démarche de "chrüsümüsi", je ne peux pas le traduire, je suis désolé. Mais, peut-être on peut aussi reprendre ici en français le terme d'écran de fumée, qui a également déjà été prononcé tout à l'heure. Car, n'en déplaise aux motionnaires, nous votons bien sur le texte de la motion et sur rien d'autre. D'ailleurs, je prie la présidence du Grand Conseil de bien s'assurer, au moment du vote, que le mode de traitement des motions prévu par la loi sur le Grand Conseil sera bien respecté.

Vous avez donc compris que notre groupe ne peut soutenir le coeur de la motion, donc cette automatisation du fait que lorsque vous dépassez le délai de 30 jours, le préavis du service cantonal devient automatiquement positif, effectivement qu'ici il s'agit d'une règle qui ne permettra aucunement d'accélérer la délivrance des permis de construire, bien au contraire une telle règle viole tellement manifestement certains principes élémentaires du droit que la mise en oeuvre de cette motion n'aidera aucune entreprise, si ce n'est les études d'avocats et à ce titre, à titre personnel, je ne peux que remercier les motionnaires.

Vous l'avez compris, notre groupe va donc rejeter la motion et je vous invite à en faire de même et vous remercie pour votre attention.

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêt; je suis syndic de La Roche et j'ai occupé le dicastère de l'aménagement et des constructions durant 13 ans. Je prends la parole pour le groupe Le Centre. Notre groupe parlementaire a étudié avec attention la motion de nos collègues Dafflon et Wicht "Délais impératifs à respecter dans le processus de demande de permis de construire". Nos collègues déplorent l'absence de signature électronique, qui ne permet pas de déposer une demande de permis sans version papier et surtout déplorent la lenteur de certains services, qui ne rendent pas leur préavis dans les 30 jours. Je tiens à féliciter les services et M. le Chef de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement pour leur abondante recherche et les statistiques qui en découlent. J'ai été surpris de constater que seuls 13,4% des dossiers étaient traités dans les 34 jours légaux et que selon ces mêmes statistiques, les services traitent les dossiers dans les 30 jours à plus de 90% excepté le SAgri et les Biens culturels.

Les chiffres m'ont tellement inquiété que je les ai transmis à mon administration communale, qui a voulu me prouver son bon travail en me transmettant les chiffres suivants. Il s'agit uniquement, je précise, uniquement de procédures ordinaires. Nombre de dossiers traités en 2020 et 2021 sur ma commune: 31. Nombre de dossiers envoyés par la commune dans le délai de 20 jours suivant l'enquête: 24, - 78%. Nombre de dossiers envoyés par la commune hors délai de 20 jours: 7, la plupart avec des oppositions sont compris dans le lot, une antenne 5G, vous comprendrez qu'il a fallu avoir une certaine diligence dans le traitement des oppositions. A ce jour, 27 permis sur ces 31 demandes ont été acceptés ou refusés, donc traités totalement. Cette même administration a sorti les 15 dossiers d'enquête, a ressorti les préavis des permis délivrés, donc sur ces 15 dossiers, 95 préavis ont été délivrés par les services hormis le préavis du SECA. Nombre de préavis hors du délai selon l'en-tête du préavis et non pas selon un chiffre pris dans l'ordinateur, hors du délai de 30 jours donc: 39 soit 41%. Nombre de préavis dans le délais de 30 jours: 56 - 59%. Je relève quand même que certaines fois ce n'est que quelques jours de plus. Toutefois, malgré ces différences, je dois admettre que la moyenne de délivrance des permis, excepté bien sûr l'antenne 5G, délivrance ou refus, mais c'est-à-dire dossier traité est de 6 mois. Deux permis ont même été délivrés en deux mois pour des rénovations.

Le but de la motion n'est pourtant pas de faire une guerre de chiffres entre communes et l'Etat, chacun doit trouver des améliorations. Nous devons également tenir compte de bien d'autres facteurs influençant les délais de traitement. Les oppositions peu fondées et systématiques sont un gros problème. Le manque de dotation en personnel des préfetures et de certains services est un autre facteur de retard. Les mauvais dossiers de certains mandataires sont également une source de retards. Le fait de ne pas permettre des modifications mineures à la suite de préavis défavorables, ceci avant l'envoi à la préfecture est une source de retards qui peut être considérée également. Toutefois, il me semble que pour améliorer la situation il n'existe pas une seule solution mais probablement une multitude de petits pas et que nous devons probablement repenser notre manière d'appréhender la procédure globale, voire de repenser la LATeC et le RELATeC. La proposition de nos collègues de modifier la loi pour imposer qu'un préavis soit considéré comme favorable s'il n'est pas saisi dans les 30 jours peut paraître extrême. On peut estimer que ce n'est pas le bon objet parlementaire, pas la bonne mesure. Les instruments

parlementaires mal choisis ont proliféré ces derniers mois. Cela donne quand même une certaine impression de malaise permanent.

En résumé, le groupe Le Centre, s'il est un peu mitigé sur l'efficacité de la motion la soutiendra en grande majorité tout en spécifiant à M. le Commissaire que nous la voyons comme une incitation à ouvrir un chantier plus grand de réformes de nos procédures et non comme un désaveu de la prise de position du gouvernement.

**Bürdel Daniel** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Hiermit erkläre ich meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgebersverbandes und Amman der Gemeinde Plaffeien.

Das Anliegen der Motionäre berücksichtigt ein wichtiges Anliegen der Bauwirtschaft und auch der Gesellschaft als Ganzes. Das Thema wird immer wieder auch durch die Berufsverbände des Freiburger Arbeitgebersverbandes aufgenommen, nicht zuletzt, weil eine Verzögerung der Baugesuche finanzielle und organisatorische Konsequenzen für die Bauherren und die Baufirmen mit sich bringt.

Zurzeit sind mehrere Arbeitsgruppen daran, Überlegungen anzustellen, wie das Freiburger System allgemein verbessert und vor allem die Prozesse beschleunigt werden können. Die wichtigsten Fragestellungen, die wir uns dabei stellen müssen, lauten: Welches sind die Gründe, dass gemäss diversen Statistiken die Behandlung der Baugesuche in Freiburg länger dauert als in anderen Kantonen?

Quelles sont les raisons pour lesquelles, selon diverses statistiques, les délais de traitement des demandes de permis de construire sont plus longs à Fribourg que dans d'autres cantons? Le niveau de numérisation est-il moins élevé à Fribourg que dans d'autres cantons?

Sind die Formalitäten und Anforderungen komplexer in Freiburg, Stichwort FRIAC? Hat der Kanton zu wenig Personalressourcen? Diese zentralen Fragen müssen rasch beantwortet werden und erfordern aus meiner Sicht eine ganzheitliche Überarbeitung des aktuellen Gesetzes, insbesondere des Teils des Baubewilligungsprozesses.

Die Grundgedanken des Gesetzes sind diejenigen, die vor 20 Jahren galten, und das Basisgesetz ist ja bereits im Jahre 2008 in Kraft getreten. Die heutigen Voraussetzungen und vor allem die technischen Möglichkeiten haben sich stark gewandelt, und wir müssen eine neue Grundlage hierfür schaffen.

Mais avant d'en arriver à une révision de la loi, de la LATec, des mesures réalisables à court terme doivent être mises en oeuvre rapidement. L'une de ces mesures est l'introduction de la signature électronique dans la procédure d'autorisation de construire. A cet effet, j'ai élaboré avec mes collègues Gaillard et Wicht un mandat demandant l'introduction de la signature électronique dans la procédure de permis de construire du canton de Fribourg, nous le déposerons prochainement. Cette mesure est un élément central pour l'amélioration et l'accélération des procédures de permis de construire et crée les conditions d'une véritable numérisation des processus. On peut s'appuyer sur les expériences d'autres cantons.

Bis es soweit ist, müssen aber kurzfristig realisierbare Massnahmen rasch umgesetzt werden. Wie bereits angekündigt, werden wir ein Mandat zur Einführung der elektronischen Unterschrift im Baubewilligungsverfahren einreichen.

In diesem Sinne unterstütze ich die vorliegende Motion, deren Grundgedanke ebenfalls die Verschlinkung und Beschleunigung des gesamten Baubewilligungsverfahrens zum Ziel hat. Ich bitte Sie, die Motion entsprechend zu unterstützen.

**Clément Bruno** (*VEA/GB, GR*). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s, qui a analysé en détail cette motion des députés Wicht et Dafflon ainsi que la réponse du Conseil d'Etat s'y référant. Voici notre point de vue. Nous comprenons et partageons le souci des motionnaires d'avoir des procédures efficaces de traitement des demandes de permis de construire, un enjeu important pour faire avancer la transition énergétique et la rénovation des bâtiments ainsi que pour l'ensemble du secteur de la construction, grand pourvoyeur d'emplois dans notre canton. Cependant, notre groupe ne partage pas les propositions de cette motion et rejoint l'analyse du Conseil d'Etat. Je souhaite ici mettre l'accent sur les trois arguments suivants:

- > Premièrement, l'évolution positive de la durée de transmission des préavis des services cantonaux. Depuis 2014 et la motion Wicht/Bapst, qui avait déjà pointé le problème, le SeCA a amélioré les procédures, notamment la transmission des dossiers en ligne via FRIAC. La grande majorité des préavis sont aujourd'hui transmis dans le délai de 30 jours, des exceptions peuvent être justifiées pour des dossiers complexes, notamment lorsque ces derniers concernent le SAgricole comme ça a déjà été évoqué.
- > Deuxièmement, d'autres facteurs ralentissent la procédure d'obtention de permis de construire. Une analyse plus large montre en effet que d'autres éléments contribuent à rallonger les procédures de traitement des demandes, que ce soit par exemple la rapidité et la qualité des préavis communaux, le travail des préfetures, les oppositions, sans oublier les procédures liées à l'approbation des PAL et à leur adaptation au plan directeur cantonal.

- > Enfin, il ne nous paraît pas acceptable, voire dangereux, de considérer comme positif un préavis d'un service qui ne parviendrait pas dans le délai des 30 jours. En effet, l'objectif d'un développement qualitatif des constructions dans notre canton nécessite que les services cantonaux puissent faire leur travail correctement. D'autre part, cette pratique pourrait faire l'objet de recours.

En conclusion, nous sommes d'avis que la procédure de traitement des permis de construire pourrait et devrait encore être optimisée, mais la motion apporte une solution trop simpliste et pas adéquate. Le club des communes concède d'ailleurs que la motion ne cible pas la bonne solution. A la lumière de ces remarques, le groupe VERT·E·S et allié·e·s rejette cette motion à l'unanimité.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal, responsable du dicastère construction à Châtel-St-Denis. Le groupe de l'Union démocratique du centre a traité avec attention le contenu de cette motion. La discussion a été vive et constructive dans le groupe. Les motionnaires estiment qu'il existe une insatisfaction générale concernant la durée du processus de demande de permis de construire dans le canton de Fribourg. Si, après consultation de mes services communaux, ceux-ci constatent une amélioration dans les délais de traitement en procédure ordinaire, il faut bien admettre que le raisonnement des motionnaires sur la lenteur des traitements des demandes de permis de construire est très largement suivi. Je pense que les mécontentements concernant le traitement des demandes de permis de construire, ou plutôt les sources de mécontentement, sont multiples. Lorsque j'expliquais dans mon groupe mes doutes sur la mise en oeuvre de cette motion, plusieurs collègues du groupe m'ont cité des cas vécus et veulent vraiment, en acceptant cette motion, envoyer un signal clair et net à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Je l'ai dit, les sources de mécontentement sont multiples. Je pourrais par exemple parler de la récente décision du SECA de retirer un architecte pour trois communes veveysannes alors qu'on peut qualifier, entre guillemets, d'efficace le traitement des dossiers par les communes concernées et par la préfecture. Avec de telles décisions, qui suscitent l'incompréhension, les communes sont mécontentes, la préfecture est mécontente. Ce genre de décision ne passe pas et énerve tout le monde. Je pourrais aussi citer les reproches de certaines personnes concernées qui nous disent que plus personne n'est atteignable, soit au SeCA, soit dans les services. Je l'ai moi-même vécu lors d'un souci avec la plate-forme FRIAC. Après de multiples tentatives, j'ai pu atteindre quelqu'un, mais chacun me renvoyait chez l'autre. Pour l'anecdote, j'ai même dû envoyer un mail à la Chancellerie et être menaçant pour que quelqu'un me rappelle et traite mon cas dans les 20 minutes. Je dois dire que si quelqu'un n'est pas député, c'est un peu inquiétant de devoir procéder ainsi pour être suivi. Ces situations amplifient le ressenti négatif envers les services concernés, cela doit être corrigé et doit être amélioré. Notre groupe va largement accepter cette motion, à l'unanimité quasiment, moins 1, peut-être 2. Je suis de ceux qui ne vont pas accepter cette motion, même si j'en salue l'objectif.

Je vais maintenant prendre quelques instants pour argumenter ma position personnelle. Je ne suis pas du tout acquis à l'idée que lorsqu'un service n'a pas remis son préavis dans un délai de 30 jours ce préavis soit d'office considéré comme positif. J'ai été revoir le dépôt de la motion, effectivement, on y propose de considérer le préavis comme positif et j'adhère en cela aux propos de mon collègue Moussa sur la fausse bonne idée. Je me fais aussi du souci pour l'application de cette règle pour les constructions hors zone. Si je transpose cela par rapport aux communes, cela signifie que l'on va en déduire que lorsqu'un service communal ne rendra pas une réponse dans un délai imparti, on va considérer la non-réponse comme acceptation de la demande du requérant. J'ai vu ce cas de figure il y a quelques mois dans ma commune, où un requérant nous avait écrit pour nous dire: "Je veux enlever du goudron devant chez moi. Si vous n'avez pas répondu dans les X jours, je considère que je peux faire le travail." Comment pourra-t-on, dans ce cas-là, aller dire oui, au canton, on leur donne les délais pour répondre, s'ils ne répondent pas, c'est considéré comme acquis, alors que chez nous, on risque d'avoir, par analogie le même type de problème.

Voilà, avec ces quelques considérations, j'en ai terminé.

**Dorthe Sébastien** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux applaudit des deux mains, bravo aux coauteurs. Il s'agit Mesdames, Messieurs, chers collègues d'une vraie bonne idée pour réfléchir, pour lancer des réflexions sur cette procédure de permis de construire, on en a évoqué un certain nombre précédemment. Par conséquent, le groupe soutiendra à la quasi-unanimité cette motion. Il est évident et j'aimerais rassurer mon collègue Mesot, si une commune devait ne pas arriver à répondre dans le délai qui sera fixé dans la loi, elle pourra toujours demander une prolongation et s'exécuter. Cependant, nous sommes conscients que cette motion ne règlera pas toutes les problématiques en lien avec le suivi des dossiers, notamment la possibilité pour les requérantes et aux requérants de permis de construire de pouvoir entrer en contact de manière bilatérale avec le service concerné lorsqu'un préavis négatif semble se dessiner afin de le rattraper ou de rattraper la situation et de la corriger, car très, très souvent cela est surmontable. Le groupe soutiendra cette motion.

**Morand Jacques** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la ville de Bulle, membre du comité de l'ACF et président du club des communes, et c'est à ce titre que je prends la parole. J'aimerais corriger peut-être les propos

de mon préopinant M. Clément, qui disait que le comité du club des communes était contre cette motion. Le comité du club des communes relève que les précédentes propositions parlementaires n'ont pas eu les effets escomptés. La situation du traitement des dossiers reste critique et déprécie tout le système économique, social et environnemental. Nous rejetons l'idée de renvoyer la balle aux communes. Nombre d'exemples peuvent prouver le contraire et ont déjà été cités dans cette enceinte. Le nerf du problème reste les incertitudes juridiques et le manque de ressources auprès du SeCA et des services liés. Plusieurs membres nous indiquent qu'il est difficile de les atteindre, faute de temps, donc de ressources. Le comité du club des communes estime en substance que se baser sur 30 jours et en déduire que sans réponse, le préavis est positif, ne solutionne pas le problème, cela peut même en créer d'autres aux dépens des requérants. Il reste qu'à ce stade, sans proposition concrète du Conseil d'Etat, le comité du club des communes estime qu'il faut accepter cette motion. Si une proposition concrète, avec des délais, était présentée par le Conseil d'Etat, il ferait sens à ce moment-là de la rejeter. Nous relevons encore que nombre de groupes de travail sont constitués dont souvent on prend prétexte, mais si ceux-ci ne sont pas convoqués comme par exemple le groupe Préfectures–SeCA, il n'en ressortira bien entendu pas de mesures concrètes.

Cette détermination se veut un message politique, en relevant que la motion ne va pas cibler forcément la bonne mesure, mais je vous propose en l'état de l'accepter.

**Schwaller-Merkle Esther** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich habe überhaupt keine Interessenbindung in dieser Angelegenheit.

Als Grossrätin werde auch ich immer wieder mit dem Anliegen konfrontiert, die Baubewilligungsverfahren zu verkürzen. Wie schaffen wir es, trotz der bestehenden Schwierigkeiten effiziente Abläufe im Bauwesen und in der Vergabe von Baubewilligungen zu schaffen? Ich erwähne hier einige Punkte, die an mich herangetragen wurden wie zum Beispiel, dass Dossiers im IT-System verlorengegangen sind, dass veraltete Google-Earth-Aufnahmen die Begehungen vor Ort ersetzen, dass in Zeiten der Digitalisierung von der Bauherrschaft auch heute noch alle Berichte in vierfacher Papierform eingefordert werden, dass die Bearbeitung der Baubewilligungsgesuche durch die Ämter mehrfach verlängert wird, usw.. Bei all diesen Begebenheiten kann es sich um Einzelfälle handeln, die Häufung aber lässt aufhorchen.

Durch die Umbenennung der Direktion von *Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion* in *Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt* fielen im IT-System tatsächlich Dossiers durch die Maschen, welche erst durch das Nachfragen der Bauherrschaft oder anderer legitimer Personen wiedergefunden wurden. Die zunehmende Komplexität des gesetzlichen beziehungsweise juristischen Rahmens macht die formelle und materielle Dossierprüfung zu einem aufwändigen Vorgang, bei dem es gemäss Stellungnahme der Region Sense eher die Regel ist, dass das Dossier zwecks Überarbeitung zurückgeschickt wird. Dies verlängert bereits vor Beginn der Eingabe die Baubewilligungsgesuche. Die Praxis, dass während der Anhörung der Dienststellen keine negativen Gutachten aus rechtlichen Gründen sofort weitergeleitet werden, verlängert zudem noch einmal die Gesuchsdauer. Inwieweit könnte eine rasche, aktive Information über negative Gutachten der einzelnen Dienststellen zuhanden der Gesuchsteller die Verfahrensdauer erheblich verkürzen?

Die Frage des Personalbestands möchte ich hier nicht noch einmal erwähnen. Um in dieser Angelegenheit etwas zu bewegen und Neues zu wagen, bitte ich Sie, diese Motion zu unterstützen.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je tiens à réagir à l'appréciation du député Moussa. Je n'ai pas la chance d'être juriste, j'ai choisi de ne pas l'être, je suis un député qui fait son travail avec un autre collègue, le collègue Hubert Dafflon, et nous avons fait une proposition.

Le processus de la motion est clair, chers collègues. En cas d'acceptation, les juristes de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement proposeront un texte. Je doute qu'ils proposeront quelque chose d'illégal. Une commission sera nommée et notre collègue Moussa pourra, s'il est membre de celle-ci, proposer des amendements pour améliorer le texte et à la fin notre Parlement tranchera. Mais, j'aimerais quand même vous lire l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi sur les constructions et les installations diverses du canton de Genève: "Les demandes d'autorisation seront soumises à titre consultatif au préavis des communes, des départements et des organismes intéressés. L'autorité de décision n'est pas liée par ces préavis, les communes et toutes les instances consultées formulent leur préavis dans un délai de 30 jours à compter de la date d'enregistrement de la demande. Passé ce délai le département peut statuer, considérant que le défaut de réponse équivaut à une approbation sans réserve."

Chers collègues, je vous prie dès lors d'accepter cette motion, si c'est possible dans le canton de Genève, pourquoi ça ne le serait pas à Fribourg?

**Esseiva Catherine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle en mon nom, je n'ai pas de lien d'intérêt. Certes, nous pouvons constater que des mesures ont bien été mises en place, mais ces mesures ne sont manifestement pas suffisantes. Dans une entreprise intelligente, des mesures insuffisantes sont complétées, corrigées ou adaptées pour garantir les objectifs souhaités. Par l'acceptation de cette motion, nous sollicitons la volonté de réagir, la volonté de poursuivre bien plus activement mais implicitement, en mettant en place un plan d'action interne complémentaire. Manifestement, une planification opérationnelle et un complément de mesures doivent être élaborés, suffisamment de mesures complémentaires ont déjà été soulevées par

mes préopinants. Sur ces considérations, l'acceptation de cette motion activera ses réactivités. Bien évidemment, je vais accepter cette motion.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens en tant que comotionnaire n'ayant aucun lien d'intérêt par rapport à la chose et à la construction. Je remercie le Conseil d'Etat pour son analyse dans le cadre de sa réponse à notre motion. Beaucoup de chiffres, beaucoup de statistiques intéressantes par rapport à ça! J'ai été à titre personnel, assez surpris des résultats, je tiens à l'avouer, voyant que de toute évidence le problème est avant tout au niveau communal vu que seuls 13% des communes, semblerait-il, respectent ça. Cela aurait été intéressant de savoir quel type de commune, pourquoi et comment, et quel volume est mis en question. On voit que les services de l'Etat de Fribourg, en moyenne, à 89% respectent les délais, le SeCA à 81%, les préfectures à 73%. Lorsqu'il y a opposition, uniquement 15% peuvent être respectés au niveau du délai par rapport au traitement du dossier et à 28% lorsque ce dossier a un préavis défavorable. Vous l'avez entendu tout à l'heure, plusieurs personnes de l'économie, des communes se sont exprimées, le sentiment dans ces communes, dans ces entreprises est complètement différent que ce que je lis dans ce rapport. Je me dis, à un moment donné, mais où est la vérité, entre un rapport qui dit "oui, il y a des choses à améliorer, mais dans l'ensemble ça va pas si mal, surtout si on parle de l'Etat de Fribourg" et les gens de l'économie, de la construction et des communes qui nous disent "non, ce n'est pas la même chose".

Moi, je m'explique la chose de la manière suivante: premièrement lorsqu'on multiplie les taux de réussite des différentes instances (82%, 73%, 81%), il en résulte que seule la moitié environ des demandes sont traités dans les délais. Il aurait été intéressant de savoir, finalement, dans un dossier normal (procédure ordinaire sans opposition), quel est le taux de permis qui sont octroyés dans le délai maximal d'ordre légal qui est proposé dans la LATeC et dans ce sens-là, je pense qu'il est là le grand gap dans les différentes variantes.

Notre collègue Gaillard de la commune de La Roche a ressorti tous ses permis de construire et il arrive à une moyenne de 6 mois, je pense qu'on est tout à fait proche de la réalité. M. Wicht a aussi cité un exemple très concret où on était à 12 mois. Donc, pour moi ce que ne dit pas ce rapport, c'est le cumul des retards, vu qu'on a plusieurs procédures en parallèle et de façon séquentielle, et c'est bien là qu'est le problème. Pour nous, ce qui est aussi important, c'est le volume financier qui est bloqué par ces retards. C'est important, on vote des crédits par rapport à la relance économique dans le cadre du Covid, il faut aussi que ça puisse suivre derrière, sinon ça ne fait aucun sens, ces moyens qui sont à disposition. Si de grands projets, des millions de francs de valeur pour l'économie, pour le travail sont bloqués parce que la procédure est ralentie, ce n'est pas idéal. Il est bien dit dans ce rapport, que l'essentiel des retards est aussi dû aux PAL, je le conçois bien, c'est évident. Mais aujourd'hui, ce qui nous intéresse, c'est uniquement les permis de construire: comment faire pour être plus efficace par rapport à la procédure normale?

Aujourd'hui, j'ai envie de dire: "Réinventons la procédure des permis de construire!" Il faut donner un signal fort, parce que les gens se sentent un peu touchés. Il y a trois ans, on a commencé à travailler avec FRIAC, le logiciel de traitement électronique des dossiers entre communes, canton et préfectures, et on voit qu'aujourd'hui, ça n'apporte pas grand-chose. On est à bout portant, mais finalement, il manque la signature électronique, ce qui veut dire qu'il faut quand même donner ce document papier pour la signature, on perd du temps. Par contre, l'avantage, c'est qu'on peut distribuer les dossiers électroniquement auprès des services cantonaux, ce qui est naturellement une bonne chose. Aujourd'hui, on n'utilise pas assez la simultanéité du processus par FRIAC, on l'utilise uniquement au niveau des services cantonaux. Si on inversait les rôles, vu qu'il y a un problème par rapport au délai des communes, si on mettait les communes dans le paquet comme les autres services cantonaux, il y aurait certainement matière à gagner du temps. De cette manière, on ne travaillera plus en séquence mais en simultanéité et il y a du temps à gagner ainsi, à mon avis.

Notre motion dit: "Si les délais ne sont pas respectés, la procédure se poursuit avec un préavis positif." Je vais vous dire ceci, l'essentiel des cantons suisses dont on aurait eu l'information, ils traitent ça un peu différemment. Ils disent: "Pour l'essentiel, le fond, s'il n'y a pas de préavis dans le délai, c'est poursuite du dossier sans préavis." Ça, c'est la façon de faire des cantons dont on a eu connaissance. Il y en a un qui fait exception et qui va exactement dans le sens de notre motion, le collègue Wicht l'a cité, c'est le canton de Genève. Le canton de Genève va exactement dans cette direction. Il faut croire que, légalement, le canton de Genève a eu des moyens et a trouvé le système pour aller légalement de l'avant. C'est une commission du Grand Conseil qui décidera du détail des choses, mais aujourd'hui, je pense, dans l'intérêt général de notre économie du travail, il faut une fois dire: oui, il y a un problème. Le Conseil d'Etat le dit d'ailleurs ouvertement: on peut améliorer les choses, c'est vrai. Moi, je ne parle pas du travail hors zone, c'est des procédures lentes, je parle vraiment d'une procédure normale avec un PAD, un PAL communal validé, c'est ça pour nous, sans opposition. Lorsqu'il y a des oppositions, il faut laisser faire la procédure, ça prend plus de temps. Il ne faut pas que ça retarde le cadre normal. Je pense que 80 à 90% de dossiers sont des cas normaux et qu'il faut arriver à les traiter dans un délai rapide, dans l'intérêt de nous tous mais aussi de l'économie.

**Clément Bruno** (*VEA/GB, GR*). Je voulais juste préciser mon propos de tout à l'heure. Je n'ai pas dit que le club des communes était contre la motion mais qu'il concédait ou reconnaissait qu'elle ne paraissait pas cibler la bonne solution. Cela a été évoqué

aussi par plusieurs personnes, c'est plus un message politique et pas une solution complète, donc à mon avis autant revoir de manière plus consensuelle cette proposition plutôt que d'accepter cette motion telle quelle.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.**

D'abord, le Conseil d'Etat partage l'avis des motionnaires, comme ça a déjà été dit dans la réponse écrite à la motion, que le canton de Fribourg a créé un très certain nombre d'améliorations dans ses procédures de permis de construire ces dernières années mais qu'il y a encore passablement de choses à améliorer. Le député Gaillard a fait une excellente synthèse des choses, il a dit: "Il n'y a pas de recette miracle, il y a une somme de petites choses sur lesquelles il faudra sans doute travailler". L'avantage du député Gaillard, comme d'autres ici, c'est qu'il connaît relativement bien le travail sur le terrain et en pratique et il voit un petit peu quels sont les problèmes pour lesquels on peut chercher des solutions, quelles sont les solutions qui sont relativement éloignées de la réalité, que ce soit pour des raisons matérielles ou formelles. Le député Gaillard a évoqué notamment certaines lenteurs dans certains services, il a évoqué des questions de dotation, ça peut jouer un rôle dans certains services, il a évoqué des services qui sont dans différentes directions de l'Etat, là aussi ça peut jouer un rôle. Plusieurs ont évoqué le Service de l'agriculture. Ce dernier n'est pas chez moi, mais ce n'est pas une raison, il fait son travail correctement, il a une situation un peu plus complexe que d'autres services, notamment en lien avec certains cas qui ont des éléments de droit foncier rural, ce qui complique les choses. Nous avons été voir, poser la question aussi au Service de l'agriculture pourquoi il y a plus de retards dans ce service-là. Les améliorations sont discutées, mais ce n'est certainement pas la solution proposée par les motionnaires qui va permettre de résoudre ces problèmes particuliers-là.

La signature électronique a été évoquée par plusieurs intervenants, c'est effectivement un manque. Nous avons fait un bout du chemin avec FRIAC dans la digitalisation, nous n'avons pas été jusqu'au bout avec la signature électronique, cela n'était pas possible pour des raisons d'informatique à l'époque où ça a été fait, ça a été discuté d'ailleurs ici au Grand Conseil. J'ai demandé au Conseil d'Etat, qui y a donné suite, d'accélérer et de donner les ressources nécessaires pour permettre la digitalisation de la signature dans les procédures de permis de construire, ce qui nous permettrait d'éviter de travailler à la fois sur une voie numérique et sur une voie papier. Quand on parle de développement durable, il faut si possible aussi éviter les montagnes de papier. Non seulement c'est du gaspillage, mais c'est aussi une perte de temps, c'est 2-3 jours par-ci, par-là, mais la somme des 2-3 jours de dossiers papier qui circulent, ça peut vite faire passablement de temps aussi et c'est quelque chose qui est justifié. Donc, le mandat qui a été annoncé par le député Bürdel va exactement dans le sens des décisions qui ont été prises par le Conseil d'Etat. Donc normalement, sous réserve évidemment d'une discussion avec mes collègues, on peut d'ores et déjà annoncer que le Conseil d'Etat ira dans le sens des auteurs de ce mandat.

En ce qui concerne les autres améliorations, encore une fois, elles sont multiples, elles ont été évoquées dans les éléments de réponse. Je salue aussi ici la bonne volonté, notamment du député Wicht. Nous avons des discussions régulières, un groupe de travail s'est mis sur pied, nous avons mis à disposition de ce groupe de travail des ressources des différents services concernés pour essayer d'analyser de manière systématique, pas simplement sur un ou deux exemples concrets mais de manière systématique, quels sont les potentiels d'amélioration. Je pense qu'il y en a, mais encore une fois, comme le dit le député Gaillard, on n'a pas de recette miracle, ce sera de petites choses qu'on gagne là, de petites choses qu'on gagne avec autre chose et c'est une somme d'éléments sur lesquels on va devoir pouvoir travailler.

Est-ce qu'il faut une révision globale de la LATeC comme certains intervenants l'ont évoqué ? Peut-être, mais ce n'est pas la discussion aujourd'hui, puisque les motionnaires ne demandent pas ça mais autre chose. Si d'aventure une motion devait demander la révision globale de la LATeC avec un certain nombre de cibles pour cette révision-là, eh bien, nous aurions un tout autre débat que celui qui a été mené aujourd'hui, mais à quelque part sur de faux objets. Je ne demande surtout pas au député Wicht d'aller faire des études de droit pour pouvoir répondre au député Moussa comme il l'a évoqué sur un ton un peu ironique. Par contre, nous sommes quand même tenus au fonctionnement des institutions et à l'état de droit, c'est-à-dire que nous avons une motion qui nous demande quelque chose de bien précis. Et le coeur de la motion, si on la lit, l'élément clé de la motion, c'est bien de dire qu'un préavis qui n'est pas là après 30 jours est présumé positif. Cela correspond à la législation d'un canton précis, cela a été précisé tant par le député Wicht que par le député Dafflon, qui ont lu l'article 3 de la loi genevoise mais qui n'ont pas lu l'article 4 de la loi genevoise, qui précise que le département fait les vérifications nécessaires, notamment dans les cas de permis qui feraient l'objet de décisions négatives, et qui va ensuite consulter les services. Je n'ai pas eu le temps d'aller consulter mon collègue genevois pour voir s'ils gagnent vraiment beaucoup de temps avec cette opération. Evidemment que si à chaque fois qu'on a un préavis qui manque, on doit aller vérifier dans le service ce qui manque, quels sont matériellement les éléments problématiques, à mon avis on va plutôt faire perdre du temps à mes collaboratrices et collaborateurs que d'en faire gagner, mais ça, c'est un avis tout à fait personnel. Je suis volontiers prêt à tester ça si vous estimez que c'est une bonne solution, mais il ne faudra pas venir vous plaindre après si ça dure encore plus longtemps. Je consulterai aussi volontiers mon collègue genevois pour vous donner une réponse plus précise si vous le souhaitez, Monsieur le Député Wicht.



Dans les comparaisons intercantionales, il n'y a pas de statistiques publiques, la seule qui a été citée est celle d'Avenir suisse, elle nous a beaucoup étonnés parce qu'elle ne correspond pas aux réalités. Alors chacun était un peu étonné des statistiques des autres comme les communes sont étonnées de celles du canton. La statistique d'Avenir suisse est manifestement basée sur des chiffres qui ne sont pas des chiffres d'Avenir suisse mais d'une entreprise tierce. Le SeCA a demandé à plusieurs reprises à cette entreprise tierce de nous donner les chiffres sur lesquels étaient basées sa statistique et sa comparaison intercantonale, l'entreprise a refusé de les donner. Donc, manifestement, Avenir suisse a basé ses comparaisons sur des chiffres qui ne sont pas publics, pas vérifiables et probablement relativement fantaisistes. Je le dis ici publiquement, dans la mesure où les quelques indices que nous avons montrés que ces chiffres sont probablement assez éloignés de la réalité. Cela n'a pas empêché Avenir suisse de publier son rapport.

Sur le fond, le député Moussa a bien résumé les choses, nous avons une demande très précise, qui dit clairement, encore une fois comme élément central de la motion, qu'un préavis non existant après 30 jours est un préavis présumé positif. Cela signifie concrètement que si la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement ou le SeCA donnent des préavis de synthèse sur la base de l'absence de préavis considérée comme préavis positif et qu'ensuite, sur cette base-là, soit la préfecture soit, si c'est hors zone, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement donne les autorisations nécessaires, à ce moment-là, n'importe quel voisin ou autre partie concernée, association et autre qui se basent non pas sur le préavis présumé positif mais sur la situation matérielle va pouvoir faire casser, avec quasi 100% de certitude, la décision par le premier tribunal venu. Ces éléments-là nous ont été confirmés aussi dans un contact informel avec un juge. Dans ce sens-là, je pars de l'idée que, comme l'a dit aussi le député Mesot, la solution qui est proposée ici va nous donner plus d'incertitude juridique que de vitesse. Je pense plutôt que ça va nous ralentir les choses, parce que la pire des choses pour la vitesse dans les procédures, c'est l'incertitude.

En ce qui concerne les différentes autres remarques, peut-être plus secondaires, le député Gaillard a évoqué des chiffres de la commune, les miens sur la commune de La Roche ne sont pas tout à fait les mêmes. Je propose de mener cette discussion-là hors Grand Conseil, autour d'un verre de blanc ou de rouge, volontiers, comme ça on pourra voir comment sont constitués vos chiffres et les nôtres et peut-être mutuellement améliorer nos statistiques.

En ce qui concerne les remarques du représentant de l'Association des communes, ou du moins du député qui a parlé au nom du comité de l'Association des communes, nous avons effectivement une statistique complète. Alors les chiffres, ce sont les chiffres qui résument l'ensemble des permis qui aujourd'hui sont délivrés depuis que FRIAC existe au 22 mai 2022. L'ordinateur crache des chiffres qui sont relativement précis, il y a toujours peut-être quelques erreurs dans la saisie des chiffres, mais encore une fois, je pars du fait qu'ils sont difficilement contestables, c'est bien l'avantage de la digitalisation, c'est que ça nous donne un certain nombre d'éléments.

Nous avons aujourd'hui zéro commune qui respecte le délai légal pour l'ensemble de ces permis. Nous avons quelques communes, 6 en Broye, 6 en Singine, 4 en Glâne, 4 en Sarine et 1 dans le Lac, 1 dans la Gruyère et 1 dans la Veveyse, qui dépassent de moins de 50% le délai légal et nous avons en revanche 7 communes dans la Sarine, 6 en Gruyère, 3 en Glâne, 2 dans le Lac, zéro dans les autres qui dépassent de plus de 300% le délai légal moyen des 34 jours, c'est-à-dire 20 + 14.

Mon propos n'est pas de jouer canton contre communes comme certains ont essayé de le faire aujourd'hui, je pense que nous devons trouver ensemble les solutions permettant d'améliorer la situation. La solution qui est proposée ici ne concerne qu les préavis pour les permis qui sont délivrés ou qui font l'objet de décisions par le canton. Le député Mesot l'a dit, si on va au bout de la logique, il faudrait appliquer la même chose évidemment pour les communes. L'exemple donné par le député Mesot, vous pouvez le multiplier par 100, par 500 ou par 1000, parce que c'est des choses qui arrivent au quotidien. Si chaque citoyen, chaque citoyenne peut expliquer à son syndic ou à sa syndique ou à sa responsable communale du dicastère de l'aménagement que, ma fois, il n'a pas reçu le préavis de la commune et qu'il commence donc à construire, je vous souhaite bon plaisir et je vous souhaite à toutes et à tous bon plaisir pour les très, très nombreux cas de constructions illicites supplémentaires que nous allons avoir à traiter, ce dans un canton qui est déjà remarquable, puisque j'ai eu récemment une conseillère communale fraîchement nommée cheffe de l'aménagement dans sa commune qui m'a appelé et m'a dit: "Monsieur le Conseiller d'Etat, j'ai un petit souci, j'ai fait le tour de ma commune pour découvrir mon dicastère, pour découvrir la matière", donc c'était une personne pleine de bonne volonté. Puis, elle me dit: "J'ai découvert une centaine de cas de constructions illicites dans ma commune, je fais quoi?" On a quand même un petit problème dans notre canton, c'est qu'on a pris des habitudes qui sont systématiques dans certaines régions du canton, d'avoir un rapport à la loi qui est relativement relatif et toujours créatif, pour dire positivement les choses, ce qui nous laisse en rade des centaines de dossiers de constructions illicites dans le canton. Le canton n'a pas de police des constructions, il ne peut pas aller voir tout ce qui se fait, tous ces dossiers illicites sont en général révélés par des voisins, à la faveur de conflits de voisinage. Généralement, ils ont malheureusement raison, les choses sont vraiment illicites et on doit rattraper les choses après.

Je pars de l'idée que nous devons passer d'une ère où il était relativement normal de délivrer des permis communaux pour des garages de 100 m<sup>2</sup> ou d'autres choses du genre vers une ère où on respecte le droit un peu partout. Cela prend du temps,

les changements de culture ne sont pas tout simples, c'est aussi un facteur de ralentissement, parce que certains ont encore l'habitude de déposer des dossiers en pensant qu'il suffit d'un peu d'influence pour les faire accepter indépendamment du droit. Ces choses-là font peu à peu partie du passé heureusement, mais nous devons faire ce changement ensemble si nous voulons traiter nos permis de construire mais aussi traiter notre territoire. Nous avons un devoir face aux générations qui viennent derrière nous, de traiter notre territoire de manière correcte, il est limité, il sera le même, il y aura plus de gens, plus d'activités sur ce territoire, il y aura plus de potentiels de conflits sur un de ces territoires pour ses différentes utilisations et pour ça, il faut travailler main dans la main, tous les acteurs, et ne pas proposer des solutions qui vont manifestement engendrer plus de problèmes juridiques qu'autre chose. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat se veut constructif et je me réjouis de poursuivre, quelle que soit l'issue de la motion aujourd'hui, le dialogue avec les différents acteurs qui le soignent.

C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat vous recommande de rejeter la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 60 voix contre 39. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte). *Total: 60.*

*Ont voté non:*

Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP). *Total: 39.*

*Se sont abstenus:*

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Motion 2021-GC-168****Modification de la LATeC : garantie de prise en charge de la totalité des coûts de mise en œuvre d'un plan d'aménagement de détail**

---

Auteur-s:	<b>Morand Jacques</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) <b>Fattebert David</b> (Le Centre/Die Mitte, GL)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>03.11.2021</b> (BGC novembre 2021, p. 4705)
Développement:	<b>03.11.2021</b> (BGC novembre 2021, p. 4705)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>24.05.2022</b> (BGC juin 2022, p. 2183)

---

**Prise en considération**

**Morand Jacques** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts par rapport à l'objet, mis à part le fait qu'avec mon collègue Fattebert nous soyons motionnaires: je suis syndic de la ville de Bulle, qui est souvent confrontée au problème du financement des infrastructures, et également membre du comité de l'ACF.

La motion que nous avons déposée demande la garantie de prise en charge de la totalité des coûts de mise en œuvre d'un plan d'aménagement de détail. Notre motion a été déposée en prenant une grande commune et une petite commune, comme le Châtelard, qui n'est pas forcément souvent confrontée à des PAD, mais qui le sera certainement dans le futur avec la nouvelle loi d'aménagement du territoire, qui veut que des aménagements de qualité soient proposés. Pour ce faire, il faut réaliser des PAD et réunir plusieurs propriétaires le cas échéant pour arriver à un ensemble cohérent au niveau du résultat.

Notre motion demande donc l'introduction d'une base légale permettant de garantir la prise en charge financière de la mise en œuvre d'un plan d'aménagement de détail, donc un PAD.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat parvient effectivement à la conclusion qu'il n'existe pas, en l'état, une base légale permettant la prise en charge de tels coûts. Le Conseil d'Etat reconnaît que l'objectif recherché par les motionnaires est judicieux et nous invite, au final, à accepter cette motion. Cette motion doit boucher un trou juridique, qui permet à une collectivité de faire financer les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement de détail par les investisseurs, par les privés et par les développeurs de projets, ceci indépendamment de l'évolution dans le temps. Il faut savoir qu'un PAD aujourd'hui déposé peut trouver sa finalité dans une vingtaine d'années et que c'est dans une vingtaine d'années peut-être que la personne propriétaire d'un bout d'élément de ce PAD devra participer au financement des infrastructures. Entretemps, pendant toutes ces années, des sociétés et des privés peuvent se distribuer, vendre leurs biens, faire faillite, et nous ne savons pas qui aller rechercher pour payer ces infrastructures. Cette modification de loi permettra d'y parvenir.

Donc, en mon nom et au nom du PLR, je vous invite toutes et tous à accepter cette motion et remercie le Conseil d'Etat pour son entrée en matière.

**Pasquier Nicolas** (VEA/GB, GR). J'interviens au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et j'annonce aussi un lien d'intérêt, puisqu'en tant que conseiller communal de la ville de Bulle, je parle au nom d'une ville qui est très intéressée à mettre en œuvre relativement rapidement la mesure proposée dans cette motion. Toutes les communes fribourgeoises soucieuses de leur bonne santé financière et de la qualité de leur aménagement pourraient être un jour ou l'autre aussi intéressées par l'outil supplémentaire proposé dans cette motion. Lors de la mise en œuvre d'un PAD, aucune commune n'est à l'abri d'un défaut de paiement de la part d'un propriétaire qui s'était engagé à prendre en charge une partie des coûts de mise en œuvre lors de la planification d'un PAD. En effet, jusqu'à la fin de la réalisation de ce PAD, beaucoup d'eau peut couler sous les ponts de la Trême et de la Sarine et il est possible que les parcelles changent de propriétaire ou qu'un propriétaire fasse faillite.

L'outil suggéré dans cette motion et repris par le Conseil d'Etat permettra d'offrir aux communes une assurance supplémentaire pour recouvrir les frais de mise en œuvre du PAD, car l'hypothèque légale de droit public cantonal est un outil juridiquement encore plus solide que les conventions conclues de nos jours.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient cette motion et je vous remercie de votre attention.

**Bürdel Daniel** (Le Centre/Die Mitte, SE). Hiermit erkläre ich meine Interessenbindungen: Ich bin Amman der Gemeinde Plaffeien und Vizepräsident des Gemeindeclubs des Grossen Rates. Ich spreche zu diesem Thema im Namen der Fraktion Die Mitte.

Das Anliegen der Motionäre Fattebert und Morand berücksichtigt ein wichtiges Anliegen unserer Gemeinden: Immer häufiger wird bei Überbauungen und grösseren Projekten eine Detailbebauungsplanpflicht eingeführt, welche unter anderem

eine hochwertige Verdichtung und Bauqualität garantieren soll. Die Gemeinden haben dabei häufig Vorleistungen zu erbringen, welche später an die Eigentümer und somit die Nutzniesser weiterverrechnet werden können. Es ist daher logisch und zwingend, dass diese Leistungen weiterverrechnet werden können, auch wenn es in der Zwischenzeit Änderungen bei der Eigentümerschaft gegeben hat.

Zurzeit fehlt hierzu die gesetzliche Grundlage, und dies muss mit der Annahme der vorliegenden Motion rasch geändert werden, indem in diesem Zusammenhang das öffentlich-rechtliche Grundpfandrecht eingeführt wird, wie dies bereits in den Kantonen Waadt und Genf der Fall ist.

Die Fraktion Die Mitte unterstützt die Motion einstimmig und fordert den Staatsrat auf, sehr rasch den entsprechenden Gesetzestext auszuarbeiten und dem Grossen Rat vorzulegen, damit die Gesetzeslücke möglichst rasch behoben werden kann.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a examiné avec attention cette motion et va l'accepter.

Nous avons une motion qui est tout à fait adéquate, judicieuse et qui, peut-être, comble un vide. Je dis peut-être, parce que la loi, actuellement, n'exclut pas pour les communes la possibilité d'intervenir de cette manière. Là, on va clarifier la situation et faire en sorte que désormais, elles aient un outil juridique approprié qui soit le plus efficace possible pour que ceux qui ont fait des promesses, qui ont obtenu les permis et vendu les biens qu'ils souhaitaient en faisant des bénéfices, réalisent finalement ce qu'ils avaient promis de faire à la commune initialement en le payant.

J'ai tout de même un bémol à mettre. Peut-être que ça ne concerne pas directement la personne qui doit rédiger le texte de loi, mais peut-être une prise de conscience des notaires. Si on est tous d'accord de dire qu'il n'appartient pas à la commune de payer à la fin ce que le promoteur ne paie pas, il peut arriver, dans certains cas, que ce soit au final le simple propriétaire, qui a travaillé dur pour économiser de l'argent, qui peut enfin acquérir un bien immobilier, qui a payé ce qu'il devait au promoteur et qui se retrouve lui avec l'hypothèque légale. Il devra in fine payer deux fois les aménagements: une fois au promoteur et une fois à la commune, en raison de cette hypothèque légale. Là, avec les artifices juridiques qu'il y a, il appartient de mon point de vue au notaire de faire les choses de manière très claire. C'est au promoteur de payer, ça n'est pas à ceux qui, à la fin, achètent ces maisons ou ces appartements déjà construits, pour faire en sorte que les bonnes personnes paient. Avec ces institutions, je pense que le devoir d'information est accru. Avec l'hypothèque légale de droit public également, puisque lorsque vous achetez quelque chose, l'hypothèque peut ne pas être inscrite et ça se retournera contre vous une fois que vous serez propriétaire. Vraiment, là, le justiciable ou le Fribourgeois ou la Fribourgeoise qui achète un logement aujourd'hui paie déjà un prix très cher; si en plus il se retrouve "pigeonné" par après, ça peut être problématique. Il faudrait donc voir de quelle manière on arrive à assurer la position de l'acheteur ou du propriétaire final dans cette affaire, pour que ça ne soit pas lui qui en fasse les frais. Bien évidemment, cette motion protège d'abord les communes, ce qui est une bonne chose. Protégeons également ceux qui arrivent au bout de la course dans un deuxième temps.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter cette motion.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de la motion Fattebert-Morand.

Face aux objectifs intensifiés en matière de densification, les communes utilisent de plus en plus souvent l'outil du PAD pour planifier un aménagement du territoire de qualité. Avec ces PAD, les communes peuvent prévoir et imposer toute une série d'équipements et d'infrastructures qui ne sont pas comprises comme des équipements définis par la législation fédérale à son article 19. Dans de tels cas, la législation cantonale est aujourd'hui lacunaire afin de s'assurer de la prise en charge des coûts de ces infrastructures qui auraient été financés et avancés par les collectivités publiques.

Cette motion vise donc à combler une lacune existante de la législation cantonale et le groupe de l'Union démocratique du centre l'acceptera à l'unanimité.

**Fattebert David** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime en tant que co-motionnaire. Mes liens d'intérêts: je suis président des communes fribourgeoises et syndic d'une commune qui, malheureusement, n'a encore jamais conduit une procédure de PAD. Je doute que, avec l'évolution du droit en matière d'aménagement du territoire, on puisse le faire un jour. Comme quoi les communes peuvent être solidaires entre elles. La motion ne semble pas susciter d'opposition et tous les intervenants confirment que de combler cette lacune du cadre légal, ça fait sens. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs fait le même constat et nous recommande d'accepter la motion. N'ayant visiblement plus besoin de vous convaincre, je serai très bref et vous dirai uniquement qu'avec cette motion, c'est aux citoyens contribuables que nous donnons la garantie de ne pas payer pour les potentielles erreurs d'autrui.

Je vous remercie par avance pour votre soutien et encourage le Conseil d'Etat à agir rapidement.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.**

Merci pour le suivi unanime des différents groupes représentés par rapport à la proposition du Conseil d'Etat de donner suite à la motion. Il n'y a pas grand-chose à ajouter. Il y a un intérêt général évident, qui a été relevé par plusieurs intervenants, intérêt général notamment soulevé par le député Kolly en ce qui concerne l'augmentation du nombre de PAD, qui permet, dans une nécessité de mieux gérer notre territoire et qui ne va pas augmenter par rapport à des besoins qui, eux, augmentent, avec une augmentation des potentiels conflits d'intérêt. Le PAD permet, de manière créative, d'assurer la qualité, notamment dans des communes moyennes et grandes qui se développent, le député Fattebert l'a évoqué. Cela concernera sans doute nettement moins les très petites communes, comme celle du président de l'Association des communes fribourgeoises.

En ce qui concerne les remarques du député Mauron, ça ne demande pas de modification de la prise de position. En revanche, nous en tiendrons volontiers compte dans les réflexions de mise en oeuvre.

En ce qui concerne la demande du député Bürdel et d'autres membres du Grand Conseil, il est d'ores et déjà prévu que, évidemment sous réserve d'un vote positif qui nous semble acquis après vos commentaires, le Conseil d'Etat entame le plus rapidement possible une révision partielle spécifique de la LATeC exclusivement sur ce point-là. Comme nous avons plusieurs demandes du Grand Conseil en suspens, dont celle qui vient d'être adoptée, il nous semblait plus efficace de travailler par plusieurs révisions partielles spécifiques de la LATeC plutôt que de mélanger les choses.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP). *Total: 88.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Postulat 2021-GC-95

### Enveloppe thermique des bâtiments

---

Auteur-s:	<b>Glasson Benoît</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) <b>Wicht Jean-Daniel</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>25.06.2021</b> (BGC mai 2021, p. 1745)
Développement:	<b>25.06.2021</b> (BGC mai 2021, p. 1745)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>16.05.2022</b> (BGC juin 2022, p. 2176)

---

#### Prise en considération

**Glasson Benoît** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je suis charpentier, entrepreneur et propriétaire immobilier.

Vu que 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> proviennent du chauffage des bâtiments, l'Etat subventionne généreusement et à juste titre l'assainissement thermique des bâtiments privés. Cependant, pour des raisons peut-être de coûts ou par méconnaissance des solutions de construction, la plupart des propriétaires immobiliers enveloppent leurs bâtiments d'une isolation périphérique en polystyrène et remplacent leurs fenêtres par des fenêtres en PVC.

L'assainissement thermique est alors réalisé avec des matériaux issus du pétrole. A l'heure où on recherche une société à zéro émission à effet de serre, en se faisant un point d'honneur de taxer le pollueur, où la taxe sur les carburants ne cesse d'augmenter et les ressources énergétiques ne cessent de diminuer, l'Etat subventionne l'assainissement thermique des bâtiments réalisés à l'aide de pétrole.

Mes propos sont quelque peu exagérés, car il y a des possibilités de recycler le polystyrène et d'autres matériaux, même si un recyclage utilise de l'énergie. Une différence de traitement de l'aide aux propriétaires immobiliers utilisant des matériaux plus écologiques et si possible indigènes aurait tout son sens. L'exemplarité du parc immobilier de l'Etat en termes de rénovations durables serait déjà un fort signe. Une étude sur l'impact économique serait également intéressante et c'est pourquoi, au nom du groupe PLR/PVL, je vous demande de soutenir ce postulat.

**Raetzo Carole** (VEA/GB, BR). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale d'Estavayer, une commune qui compte, dans son patrimoine immobilier, 140 bâtiments, dont certains à assainir.

En Suisse, environ 1,5 million de bâtiments nécessitent un assainissement énergétique et seul 1 % par an en fait l'objet. Egalement, plus de la moitié des constructions des années 60-70 n'ont encore jamais été rénovés. L'assainissement énergétique de bâtiments est donc un pilier central, du point de vue politique, pour économiser de l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce postulat défend l'idée d'assainir l'enveloppe thermique des bâtiments avec des matériaux écologiques tel que le bois indigène. Un choix responsable en effet, puisque l'utilisation du bois dans la construction entraîne 15 à 30 % d'émissions de gaz à effet de serre en moins que toutes les autres méthodes de construction. La Suisse s'est engagée à réduire ses émissions à 0 d'ici 2050. Cela passera forcément par le secteur du bâtiment. On ne peut donc que saluer la démarche de l'Etat, qui, depuis 2020, dresse la liste de son patrimoine immobilier et évalue le potentiel d'amélioration en matière d'efficacité énergétique, d'autant plus efficace en favorisant les circuits courts, qui, bien entendu, ne sont pas toujours simples à mettre en oeuvre mais toujours à privilégier. Quant au polystyrène, le fameux plastique 6, il n'est pas éternel et sa déconstruction peut nous rappeler que dès qu'on produit un matériau, on sait qu'il finira un jour où l'autre dans l'environnement. Naturel, ce même matériau donnera une fin de vie beaucoup plus simple à gérer. Oui, remplacer le polystyrène dans les bâtiments publics et encourager les propriétaires privés à l'utilisation de matériaux durables, donc non issus du pétrole, c'est incontournable aujourd'hui.

Ainsi, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient à l'unanimité ce postulat et salue l'analyse approfondie qu'envisage l'Etat pour la mise en oeuvre de solutions durables, notamment sur le choix des matériaux de construction.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Encore plus dans la situation de crise actuelle que nous vivons, toute mesure d'économie d'énergie est primordiale. L'assainissement thermique des bâtiments est une priorité, permettant une diminution substantielle d'émissions de CO<sub>2</sub> en provenance du chauffage. Nos collègues s'inquiètent de l'amélioration de la situation pour une construction durable, en utilisant des matériaux écologiques. Ils évoquent le bois, si possible du pays. Remarque personnelle: j'ai l'impression que, de ce côté-là, ce n'est pas gagné d'avance. Quand on voit que, par exemple, une entreprise fribourgeoise à Treyvaux qui fabriquait des fenêtres a malheureusement mis la clé sous le paillason. De plus, en cherchant à trouver des fenêtres avec

du bois local, c'est compliqué et il faudra me dire où je peux les trouver. Mais si ce postulat permet d'améliorer la situation, c'est très bien.

Ce postulat permet une réflexion sur les circuits courts de certaines productions et il faut le soutenir. Les premières réponses de la Direction sont très intéressantes à plus d'un titre. Cette liste des bâtiments qui appartiennent à l'Etat de Fribourg et également le souci de la durabilité des matériaux, la volonté de construire et de rénover en tenant compte des critères Minergie P ou A avec extension ECO, c'est bien. C'est réjouissant aussi de lire que l'on intensifie la formation des responsables en vue d'utiliser l'outil SNBS.

En conclusion, le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce postulat, mais je tiens tout de même à relever que nous avons déposé un mandat en décembre 2021 (2021-GC-209), qui demandait une prolongation pour augmenter le taux de subventionnement pour les rénovations énergétiques. Selon le site internet du Parlement, la réponse devait arriver le 20 mai 2022 et selon le document, c'est le 17 juin 2022. Peu importe la date, mais aujourd'hui nous vivons une crise, une guerre en Ukraine, nous avons une hausse des taux hypothécaires, le mazout et le gaz qui augmentent et le tout se raréfie. Nous n'avons pas de réponse alors que les Fribourgeois attendent vraiment un soutien avec ce mandat. Je prie donc vraiment M. le Conseiller d'Etat de dire à son collègue M. Curty d'arriver maintenant avec une réponse. Réponse il y aura, mais la prochaine session n'est qu'en septembre et c'est une situation extrêmement préjudiciable que nous vivons aujourd'hui et je tenais à le signaler.

**Pauchard Marc** (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je suis rapporteur du groupe Le Centre et je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier, si ce n'est d'être propriétaire d'une ancienne maison.

Le groupe Le Centre s'est penché avec intérêt sur le postulat des députés Glasson et Wicht concernant l'enveloppe thermique des bâtiments. Ce postulat demande d'établir une liste des bâtiments de l'Etat qui doivent être assainis thermiquement, d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre des solutions plus durables avec des matériaux à base de bois, de pouvoir remplacer le polystyrène des bâtiments publics et d'étudier la manière d'encourager les propriétaires privés à privilégier les matériaux durables ou l'assainissement des biens immobiliers.

Le Service des bâtiments a déjà analysé les constructions étatiques qui doivent être assainies. La priorisation des interventions sur ces bâtiments est connue et interviendra dans le cycle de vie des bâtiments en question. Ce point est donc clos.

Le deuxième point de ce postulat concerne l'utilisation de matériaux isolants à base de bois et la question des circuits courts. Si le bois local peut et doit être favorisé pour la construction, l'isolation avec des matériaux en fibres de bois est plus problématique. En effet, la production de ces isolants est principalement faite hors de Suisse. Dès lors, il est très difficile de contrôler la provenance de ces matières premières, malgré les différents labels. L'industrie forestière, quant à elle, est très gourmande en énergie fossile. Avant d'interdire l'utilisation du polystyrène des constructions étatiques, un bilan et une comparaison précise de l'énergie grise utilisée doit être établie. Les services de l'Etat doivent pouvoir comparer avec précision la production de 1 m<sup>3</sup> de fibres de bois et 1 m<sup>3</sup> de sagex, pour le même indice d'isolation thermique. Dès lors, un choix judicieux pourra être effectué en connaissance de cause.

Je rappelle qu'un des plus gros producteurs d'isolations en polymères est basé dans notre canton. Il ne faudrait pas, pour des raisons idéologiques, prêter une économie locale sans une analyse bien précise.

Pour terminer, encourager les propriétaires privés à isoler les bâtiments avec des matériaux durables et écoresponsables est une excellente idée. Au vu de ce qui précède, le groupe Le Centre, à l'unanimité, est du même avis que le Conseil d'Etat, c'est-à-dire qu'il propose d'accepter ce postulat.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de Corbières, propriétaire de forêts et de bâtiments. Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons pris connaissance du postulat de nos collègues Glasson et Wicht. Nous le soutiendrons à l'unanimité.

Nous saluons, notamment dans la réponse de l'Etat, la volonté d'assainir les bâtiments en propriété de l'Etat. Il n'est tout de même pas normal que l'Etat ne mette pas en pratique ce qu'il oblige une grande partie des propriétaires privés de notre canton à faire, et ceci si possible avec des matériaux durables. Par contre, soyons tout de même pragmatiques et ne nous enfermons pas dans une forêt de labels qui desserviraient une utilisation de ressources locales.

**Bürdel Daniel** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbands, welcher auch Branchen betreut, die direkt mit den Sanierungsarbeiten bei den Gebäudehüllen in Zusammenhang stehen.

Ich bin ebenfalls für die Annahme des Postulats, möchte aber noch ein zusätzliches Element einfügen, das bei der Behandlung des Postulats einbezogen werden soll. Ein entscheidender Faktor bei den Sanierungen ist das Zurverfügungstellen von genügend qualifizierten Arbeitskräften im Bausektor. Heute können wir die Renovationsquote gar nicht steigern, wie dies zur

Erreichung der Ziele der Energiestrategie nötig ist. Wir müssen den Renovationsanteil der Gebäude verdoppeln, wenn nicht gar verdreifachen, um die Ziele zu erreichen. Wir haben es gehört, heute sind wir bei ca. 1 Prozent Renovationsquote, die umgesetzt wird. Wir sollten 2, 3 Prozent erreichen, um die Ziele der Energiestrategie 2050 zu erreichen. Ohne qualifizierte Arbeitskräfte geht dies jedoch nicht, und es kann auch nicht die Lösung sein, diese aus dem Ausland zu rekrutieren. Hier müssen vermehrt Anstrengungen gemacht werden, dass Junge diese Berufe erlernen oder dass sich Berufsleute umschulen lassen zu Branchen, in denen ein grosser Bedarf herrscht zur Erreichung dieser Ziele. Ich bitte darum, diesen Punkt bei der Ausarbeitung des Postulats zu berücksichtigen.

Eine zusätzliche Bemerkung: Ich finde es wichtig, dass nicht nur die Staatswälder einbezogen werden, sondern auch die Wälder von privaten Waldbesitzern, um den Holzbestand bei Sanierungen zu verwerten.

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis directeur de la menuiserie G. Risse et président du club du bois. Comme vous le savez tous, je suis un fervent défenseur du bois. Par contre, je mets quand même en garde par rapport à certains rapports à ce postulat et je réponds un peu à ceux qui disent qu'il n'existe pas d'entreprise qui fabrique des fenêtres avec du bois suisse. Je crois que ce n'est pas le cas. Par contre, il faut être conscient qu'à l'heure actuelle, si vous voulez une fenêtre avec du bois suisse, il faut vous mettre sur une liste d'attente auprès des entreprises qu'il y a, simplement pour un problème économique. Il s'agit de régler un problème général, c'est-à-dire qu'il nous faut de la promotion économique pour recréer des emplois dans les secteurs de scierie-collage. On a perdu Pavatex et on a perdu un nombre incalculable d'entreprises qui fabriquaient, parce qu'elles n'avaient pas de hautes valeurs ajoutées. Donc, la promotion économique doit peut-être se rendre compte qu'il n'y a pas que la numérisation et certains produits de pointe. Ensuite, certains problèmes d'aménagement du territoire... Je crois, M. le Directeur, que mardi vous avez eu une séance avec une scierie qui pourrait fermer pour de simples problèmes administratifs au niveau du territoire. C'est la dernière qui fait des collages sur le canton de Fribourg. Donc, nous devons lutter de diverses manières et pas seulement par des décisions d'études et un dogmatisme. Il y a aussi toute une remise en place d'une infrastructure et d'une économie à refaire. L'économie suisse s'est basée sur le tertiaire et a laissé à l'étranger ses brevets et ses usines. Nous devons nous réindustrialiser et ça, ce n'est pas seulement au niveau de l'aménagement du territoire que nous traitons aujourd'hui, c'est au niveau de notre système économique. Nous devons accepter de travailler différemment.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Quelques éléments de réponse à ceux qui ont posé une question: en ce qui concerne le député Bonny, je ferai volontiers suivre le message adressé à mon collègue. Il me semble, d'après les renseignements obtenus, qu'on devrait être à bout touchant. C'est toujours un peu délicat de se prononcer sur les affaires des autres. La volonté de la Direction de l'économie et du Conseil d'Etat est claire, c'est de faire avancer les dossiers dans ce domaine-là.

En ce qui concerne les remarques du député Pauchard et notamment sur une relativisation des choses, y compris des perspectives et des réflexions plus larges sur l'énergie grise des différents produits, les réflexions notamment du Service des bâtiments pour les bâtiments de l'Etat vont dans ce sens-là. Elles vont aussi dans le sens du député Gabriel Kolly, qui souhaite ne pas multiplier les labels, dans la mesure où il y a un label un peu global, le label SNBS, qui permet de tenir compte des différents éléments qui ont été évoqués, plutôt que d'avoir 10 labels différents sur un même bâtiment. Par ailleurs, l'Etat travaille dans l'esprit des labels et fera labelliser un certain nombre de ses travaux, mais il estime que dans certains cas, notamment de bâtiments mineurs, on peut parfois aussi travailler sans label, juste pour éviter de compliquer les choses tout en respectant les conditions du label. On peut très bien suivre l'esprit du label intégralement sans toujours avoir le label complet. Nous travaillons avec un certain nombre de priorités. Le but est toujours le même matériellement: tenir compte des meilleurs matériaux possibles sur le plan environnemental, mais aussi en tenant compte du côté local. Nous ne pouvons pas faire des marchés publics où nous écrivons "Bois fribourgeois". Nous l'avons fait une fois, comme ça a déjà été discuté ici, pour la ferme de Grangeneuve. Dans des cas exceptionnels, on peut écrire des choses comme ça, mais ce n'est pas conforme au droit des marchés publics. En revanche, nous avons, avec la loi sur les marchés publics que vous avez adoptée ici, donné au canton et au maître d'ouvrage toute une série d'outils qui permettent une approche qui est dans l'esprit de ce qu'a dit le député Pauchard.

Was Grossrat Bündel anbelangt: Die Einschätzung, dass es qualifiziertes Personal braucht, ist sicher richtig. Ich teile ebenfalls die Einschätzung, dass wir von Faktor 1 zu Faktor 2 bis 3 gehen müssen, wie Sie das erwähnt haben, wenn die klimapolitischen Ziele des Bundes und des Kantons erreicht werden sollen. Davon sind wir relativ weit entfernt. Ich werde die Volkswirtschaftsdirektion gerne mitimplizieren bei der Vorbereitung der Beantwortung des Postulats in Sachen Förderung von ausreichend zuständigem, gut ausgebildetem, lokalem Personal in diesem Bereich.

Vielleicht eine kleine Zwischenbemerkung: Wenn ich die Summe mache aller Arbeitgeberverbände in den verschiedenen Branchen in der Schweiz, die alle finden, wir sollten mehr Jugendliche in ihrem Bereich ausbilden, ergibt das massiv mehr als 100 Prozent sämtlicher Jugendlicher in unserem Land, das heisst, wir müssen wahrscheinlich noch andere, eher grundsätzlichere Diskussionen zu Automatisierungen und ähnlichen Themen führen. Ich habe die Pflegenden und andere



Berufsverbände im Kopf, die alle sagen, es müssten mehr Jugendliche in ihrem Bereich ausgebildet werden. Die Gleichung ist nicht ganz einfach zu erfüllen, aber ich nehme die Aufgabe gerne mit für den Gesamtstaatsrat.

En ce qui concerne les remarques du député Gaillard, je n'ai pas grand-chose à dire. Comme je l'ai dit avant concernant le droit sur les marchés publics, la DIME est probablement l'une des pionnières en Suisse pour des dispositions de droit cantonal qui permettent de tenir compte, idéalement dans une convergence d'intérêts, d'éléments de développement durable et d'éléments permettant de donner du poids à l'emploi local pour faire les choses chez nous avec des gens de chez nous et avoir aussi une dimension sociale du développement durable par maintien de l'emploi. Nous avons une des lois sur les marchés publics les plus progressistes en la matière, qui nous permet d'étayer ce genre de choses.

En ce qui concerne le cas particulier que vous évoquez, comme il fait actuellement l'objet d'une procédure, je ne pourrai évidemment pas me prononcer sur les effets sur la seule scierie du canton, dont les surfaces ne sont pas dans des zones à bâtir.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 100 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP). *Total: 100.*

*Se sont abstenus:*

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Rapport d'activité 2022-GC-87 CIP SIERA : rapport aux parlements pour les années 2020 et 2021

---

Rapporteur-e: **Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)  
Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**  
Rapport/message: **08.04.2022** (BGC juin 2022, p. 1846)

---

### Discussion

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). C'est la première fois que ce rapport est présenté au Parlement des cantons de Genève, Vaud et Fribourg par la Commission interparlementaire de contrôle de SIERA. Sous cet acronyme, Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier, sont réunis tous les centres d'entretien des cantons, que je viens de citer. Quelques chiffres éloquentes de cette entreprise, qui a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit un peu plus de 3 ans aujourd'hui:

- > 171 collaborateurs pour 165 EPT, dont 46 Fribourgeois et seulement 9 collaborateurs pour Genève;
- > 11 centres et 1 atelier mécanique;
- > 310 km de réseaux, dont 21,5 de tunnels;
- > 7 échangeurs;
- > 52 jonctions;
- > 20 tunnels;
- > 14 places de repos;
- > 10 places de ravitaillement.

En moyenne, ces autoroutes sont parcourues chaque jour, en fonction de la région, par 40 000 à 100 000 véhicules. J'aimerais ici tirer un grand coup de chapeau à tous les collaborateurs oranges de SIERA, qui, chaque jour, parfois la nuit, travaillent dans un environnement bruyant et dangereux. Ils méritent nos plus sincères et chaleureux remerciements pour la qualité de leur travail et leur engagement afin de garantir la sécurité des usagers de ces routes nationales et de leur entretien.

Sur le plan organisationnel, SIERA est conduit par un collège de Direction de 4 personnes, emmenées par M. Olivier Mauron, directeur. Trois domaines d'activité ont été créés, un domaine "Exploitation", un autre "Finances et support" et, enfin, un domaine "Equipement d'exploitation et sécurité". Un Conseil d'établissement, formé des trois ingénieurs cantonaux et de deux personnes externes à l'administration, est chargé de la surveillance de SIERA. Le Conseil est présidé par l'un des trois ingénieurs cantonaux, à tour de rôle, dans le cadre d'un tournus de deux ans. Actuellement, c'est notre ingénieur cantonal à nous, M. André Magnin, qui préside le Conseil jusqu'à la fin de cette année. Les trois cantons concordataires ont signé une convention intercantonale le 2 mai 2018 et ont fixé à l'entreprise SIERA une convention d'objectifs en 7 points que je cite succinctement:

1. être un partenaire fiable pour l'Office fédéral des routes;
2. optimiser les coûts;
3. internaliser les activités à forte valeur ajoutée;
4. intégrer la question d'efficacité environnementale;
5. réduire les coûts opérationnels;
6. se positionner en tant qu'entreprise attractive et moderne;
7. viser une saine gestion d'entreprise et une utilisation rationnelle, économe et efficace des ressources.

La commission interparlementaire, que j'ai présidée depuis sa création, s'est réunie trois fois, la dernière séance ayant eu lieu le 13 juin dernier au centre d'entretien de la Blécherette, au Mont-sur-Lausanne, en présence de la déléguée des cantons concordataires, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat vaudoise Nuria Gorrite. La commission est composée de trois députés par canton, Fribourg étant représenté par votre serviteur et mes collègues Jean-Daniel Chardonens et Urs Hauswirth. Notre mandat est de prendre connaissance chaque année du rapport de gestion, de l'atteinte des objectifs et d'analyser les éventuels problèmes

qui pourraient entraver l'efficacité de SIERA. Nous avons identifié trois problèmes et les avons débattu en commission avec M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Goritte. Je vous les présente brièvement:

- > Les frais généraux forfaitaires annuels de 1,4 million facturés par les trois cantons concordataires à SIERA pèsent sur ses finances. Les montants sont d'ores et déjà partiellement contestés par l'Office fédéral des routes et devront être renégociés lors de la prochaine convention-programme avec la Confédération.
- > A cette problématique, M<sup>me</sup> Goritte répond que la Confédération doit respecter ses engagements. Dès que SIERA fait un bénéfice, il devrait restituer aux cantons et à l'OFROU les bénéfices cumulés dès 5 % du chiffre d'affaires, soit à partir de 3,25 millions. Cela va impacter les liquidités de SIERA et va restreindre sa capacité d'investissement à l'avenir. Il serait dommageable que SIERA doive emprunter à un institut financier des fonds pour le renouvellement de son parc de véhicules parce qu'il n'aurait pas pu créer des réserves suffisantes. Il faut savoir que l'Office fédéral des routes recommande une distribution des bénéfices seulement à partir de 15 % du chiffre d'affaires. Les cantons pourraient revoir l'exigence, selon M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, en fonction des besoins de SIERA.
- > Enfin, la commission demande aux cantons d'étudier l'opportunité d'intégrer la totalité des ressources humaines au sein de SIERA, établissement autonome de droit public, et d'harmoniser, à terme, les grilles salariales, les indemnités pour le travail de nuit et la prévoyance professionnelle de l'ensemble du personnel. Aujourd'hui, lorsque SIERA a besoin d'un collaborateur supplémentaire, par exemple pour la région de Genève, c'est le canton lui-même qui est chargé de fournir le collaborateur. Visiblement, cette demande est fortement combattue par M<sup>me</sup> Goritte et les cantons. Affaire à suivre.

J'aimerais encore relever quelques points sur les résultats financiers de SIERA, qui sont globalement très bons depuis sa création, efficacité confirmée par rapport aux montants mis à disposition par l'Office fédéral des routes. Le résultat 2021 pourtant affiche l'équilibre parfait, puisque le résultat est de 0 fr de bénéfice, contrairement aux années précédentes, où les montants étaient nettement supérieurs (au-delà du million). Vous devez savoir que SIERA a reçu une facture d'un peu plus d'un million de frs du Service des finances de l'Etat de Fribourg, en relation avec le changement de régime de la LPP des 46 collaborateurs fribourgeois. Ce montant, bien que fortement contesté par l'Office fédéral des routes, est intégré au résultat 2021 de SIERA. Un montant équivalent a été mis en réserve pour les cantons de Genève et de Vaud, qui sont également en train de modifier le régime LPP de leurs fonctionnaires. Il faudra, à terme, 3 millions de frs supplémentaires en réserve pour couvrir la facture des cantons concordataires. Si l'OFROU conteste ces montants, ce sera à SIERA, à travers ses bénéfices futurs, de couvrir les factures à venir, ce qui impacterait fortement sa capacité d'investissement. Visiblement, l'Office fédéral des routes, lors de prochaines négociations avec les cantons concordataires sur la convention-programme, devrait revoir à la baisse le financement de SIERA.

En résumé, SIERA est une belle entreprise, efficace et bien gérée, attentive à un entretien durable de nos routes nationales, avec l'appui de collaborateurs motivés s'identifiant à leur nouvelle entreprise. SIERA est pour l'heure, sur le plan financier, entre le marteau et l'enclume, soit entre les exigences financières des cantons et les refus de la Confédération.

Pour conclure, je tiens à remercier tous les collègues députés des trois cantons pour leur implication dans la commission interparlementaire ainsi que notre secrétaire, M. Yvan Cornu, secrétaire parlementaire vaudois, qui soutient notre Commission. Un merci particulier à la direction de SIERA et au Conseil d'établissement pour leur transparence, leur engagement à la réussite et au succès de cette entreprise.

Chers Collègues, je vous remercie pour votre longue attention et c'est sur ces considérations que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.**

Le Conseil d'Etat a examiné les différentes remarques de la commission et a pris position sur les trois principaux points évoqués par le rapporteur, respectivement le député Wicht.

En ce qui concerne les overheads, le Conseil estime qu'il convient d'attendre le résultat des négociations en cours entre SIERA et l'OFROU. Le cas échéant, le Conseil d'Etat sera amené à se déterminer sur le montant des overheads qui sont facturés par le canton de Fribourg, en ayant à l'esprit deux choses:

1. D'une part, l'objectif que pour Fribourg, tout comme pour les cantons de Vaud et de Genève, on ne saurait déboucher sur une situation financière qui mettrait en péril l'existence même de SIERA, qu'ils ont récemment créé ensemble comme d'autre part, on ne saurait déboucher sur une situation - et ça, ça dépendra des négociations avec l'OFROU - qui conduirait les cantons à une situation financière moins bonne, avec la fondation de SIERA, par rapport à ce que les cantons connaissaient auparavant.
2. Le deuxième point est celui de la distribution des réserves. Le Conseil d'Etat propose d'étudier la possibilité de relever, durant une période à déterminer, le taux de 5 %, ce qui est de la compétence des trois Conseils d'Etat, qui ne demandent

pas de modification, en un premier temps du moins, de la convention intercantonale, comme le prévoit d'ailleurs l'article 21 alinéa 1, lettre b, qui dit que toute réserve cumulée qui excède une somme représentant le 5 % du chiffre d'affaires total du SIERA, doit être distribuée, sauf s'il est estimé à l'unanimité de ses membres, donc les trois cantons, et avec l'accord des Conseils d'Etat des trois cantons concordataires, qu'une telle distribution est contraire aux intérêts à court terme du SIERA, en particulier qu'elle mettrait à mal sa viabilité financière, notamment en termes de liquidités. Il s'agira donc d'échanger sur les besoins en investissements du SIERA et d'avoir des positions concertées des trois Gouvernements cantonaux. Il est également demandé à SIERA d'examiner avec l'OFROU la possibilité de la mise à disposition par ce dernier d'une avance de trésorerie sous la forme d'un prêt, comme cela a été prévu initialement et indiqué aux cantons concernés par l'OFROU, lors de l'adoption de la convention intercantonale.

3. Enfin, le troisième point, qui est la question de la mise à disposition du personnel de manière concentrée, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg est sensible aux soucis de gestion croisée des thèmes liés au personnel et aux difficultés rencontrées au quotidien. Néanmoins, la question d'un changement de statut du personnel semble aujourd'hui prématurée, en raison notamment de la sensibilité que cette thématique a eue au moment de la création de SIERA et aussi en raison de la question des caisses de pension, point qui nécessiterait une analyse approfondie. De surcroît, le fonctionnement actuel est plus propice à l'éventuel agrandissement de SIERA, selon les opportunités qui pourraient se présenter avec les unités territoriales voisines. Nous avons des demandes d'autres cantons qui sont éventuellement intéressés. C'est beaucoup plus simple évidemment avec la structure actuelle juridique de SIERA, que si nous concentrons l'ensemble du personnel, ce qui n'a pas été souhaité au moment de la création du SIERA.

Voilà les quelques éléments de réponse du Conseil d'Etat, en l'état, aux remarques de la Commission.

**Hauswirth Urs** (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin neues Mitglied der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die Vereinbarung SIERA. Ich rede im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Wie wir gerade vom Präsidenten der Kommission, Jean-Daniel Wicht, erfahren haben, zieht die Kommission eine sehr positive Bilanz über die ersten beiden Jahre der Existenz von SIERA. Dies ist in erster Linie den rund 170 Mitarbeitenden vom Unterhaltsdienst unserer Nationalstrasse zu verdanken. Aber gerade diese Personen müssen sich heute noch mit der Besonderheit abfinden, dass unter den Arbeitskollegen, je nach Kanton und Stellung unterschiedliche Anstellungsbedingungen herrschen, auch wenn sie auf der gleichen Baustelle arbeiten. Die Sozialdemokratische Fraktion dankt daher der Geschäftsleitung insbesondere, dass sie es mit ihrem Ziel, den Betriebsaufwand zu reduzieren, zugleich auch schaffen, eine Verbesserung der Sicherheit für das Betriebspersonal herbeizuführen. Durch die weitsichtige Planung der Nacharbeit wird auch die Familien- und Lebensqualität gesteigert, jedoch appellieren wir heute an die Geschäftsleitung, dass die gemachten Verbesserungsvorschläge der Gewerkschaften auch umgehend analysiert und umgesetzt werden.

Wenn das Nettoergebnis der Jahresrechnung 2021 unter dem Nettoergebnis der vorhergehenden Geschäftsjahre liegt, so hat das mit der gestellten Rechnung der Pensionskasse des Staates zu tun, Auswirkungen also, die immer noch aus einer gewissen Misswirtschaft und auch aus Versäumnissen der Aufsichtsgremien in den Personalvorsorgekassen des Staates in der Vergangenheit stammen.

Die Sozialdemokratische Fraktion hofft heute, dass die beschlossenen Übergangs- und Kompensationsmassnahmen für die Freiburger Angestellten des SIERA in Zukunft auch eine gute Altersvorsorge zulassen. Mit diesen Worten wird die Sozialdemokratische Fraktion den vorliegenden Tätigkeitsbericht zur Kenntnis nehmen.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Election (autre) 2022-GC-32

### 5 membres (députés) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire

#### Srutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 96; blancs: 0; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Sont élu-e-s *M./M<sup>me</sup> Jean-Daniel Schumacher, 96 voix; Marc Fahrni, 96 voix, Anne Meyer Loetscher, 94 voix, Chantal Pythoud-Gaillard, 91 voix, et Ralph Alexander Schmid, 81 voix.*

A obtenu des voix M. Markus Stöckli: 1.

---

**Election (autre) 2022-GC-34**  
**4 membres (députés) du Conseil de la HES-SO//FR**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 104 blancs: 0; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Sont élu-e-s *M./M<sup>me</sup> Daniel Bürdel, 103 voix, Savio Michellod, 98 voix, Nicolas Galley, 98 voix, et Solange Berset, 88 voix.*

Ont obtenu des voix MM. Bernard Bapst: 1; Benoît Glasson: 1; Pierre Vial: 1.

---

**Election (autre) 2022-GC-35**  
**3 membres (députés) de la Commission de la Haute école pédagogique Fribourg (HEP-PH FR)**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 103; blancs: 0; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Sont élu-e-s *M./M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, 103 voix, Bernadette Mäder-Brülhart, 100 voix, et Gaétan Emonet, 95 voix.*

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Françoise Savoy: 1.

---

**Election (autre) 2022-GC-85**  
**3 membres (députés) de la Commission administrative de l'Etablissement de détention fribourgeois**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 98; blancs: 0; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Sont élu-e-s *M./M<sup>me</sup> Rudolf Herren-Rutschi, 98 voix, Markus Julmy, 97 voix, et Christine Jakob, 95 voix.*

A obtenu des voix M. Savio Michellod: 1.

---

**Election (autre) 2022-GC-88**  
**4 membres (députés) du conseil d'administration de l'ECAB**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 102; blancs: 0; nuls: 0; valables: 102 majorité absolue: 52.

Sont élus *MM. Dominique Zamofing, 102 voix, Adrian Brügger, 99 voix, Elias Moussa, 94 voix et Sébastien Dorthe, 89 voix.*

Ont obtenu des voix M./M<sup>me</sup> Benoît Glasson: 5; Nadia Savary-Moser: 3; Fritz Glauser: 1.

---

**Election (autre) 2022-GC-89****2 membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 100; blancs: 0; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Sont élus *MM. Stéphane Peiry, 97 voix, et Pierre Mauron, 90 voix.*

Ont obtenu des voix M./M<sup>me</sup> Elias Moussa: 1; Julia Senti: 1.

---

**Election (autre) 2022-GC-92****Un-e président-e de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107 rentrés: 104; blancs: 1; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Est élu *M. Laurent Schneuwly* par 103 voix.

---

**Election (autre) 2022-GC-90****6 membres de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107 rentrés: 104; blancs: 0; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Sont élu-e-s *M./M<sup>me</sup> Gerhard Fiolka, 104 voix, Luis Roberto Samaniego, 104 voix, Roland Marro, 104 voix, Philippe Otten, 104 voix, Anne-Sophie Brady, 102 voix, et Serge Gumy, 99 voix.*

---

**Election (autre) 2022-GC-84****3 membres du Conseil d'administration de l'HFR (sur proposition du comité de sélection)**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 103; blancs: 0; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Est élu-e *M./M<sup>me</sup> Thierry Carell, 103 voix, Nathalie Delbarre, 103 voix, Nataly Viens Python, 102 voix.*

---

**Election (autre) 2022-GC-108****3 membres du Conseil d'administration du RFSM (sur proposition du comité de sélection)**

---

## Scrutin de liste

Bulletins distribués: 107; rentrés: 105; blancs: 0; nuls: 0; valables: 105; majorité absolue: 53.

Sont élu-e-s *M./M<sup>me</sup> Daniel Cornaz, 105 voix, Anouk Osiek Marmier, 104 voix, André Schneuwly, 104 voix.*

---

> La séance est levée à 11 h 45.

*Le Président:*

**Jean-Pierre DOUTAZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

---